



**PLAN D'ACTION NATIONAL
FEMMES, PAIX ET SÉCURITÉ AU TCHAD**

2023 - 2027

FAIT À N'DJAMENA, TCHAD

MINISTÈRE DU GENRE ET DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE

Table des matières

Abréviations	3
1 Mise en contexte	5
1.1 La situation de l'agenda Femmes, paix et sécurité au Tchad	9
1.2 Cadres réglementaires, légaux, et parties prenantes au PAN 1325	15
2 Méthodologie de développement du PAN 1325	16
2.1 Objectifs et axes prioritaires	18
1.1.1 Objectif général et objectifs spécifiques	18
1.1.2 Axes prioritaires	19
3 Plan de mise en œuvre	58
3.1 Principes de la mise en œuvre	58
3.2 Mobilisation de ressources	57
3.3 Instruments de mise en œuvre	58
3.4 Acteurs de la mise en œuvre	58
4 Mécanismes de suivi et d'évaluation du PAN 1325	60
4.1 Le Comité de Pilotage	60
4.2 Le Comité Technique Permanent du PAN 1325	60
4.3 Les évaluations	61
ANNEXE 1 : Coûts et budget du PAN 1325	63

Abréviations

AFJT	Association des Femmes Juristes du Tchad
APLFT	Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad
ATPDH	Association Tchadienne pour la Promotion et la défense des Droits de l'Homme
CEDEF	Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes
CEDPE	Centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme
CELIAF	Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines
CMT	Conseil militaire de transition
COFIL PAN 1325	Comité de pilotage du Plan d'action national 1325
CT	Comité technique
DDR	Désarmement, démobilisation, réinsertion
DHSF	Droits de l'Homme Sans Frontières
FDS	Forces de défense et de sécurité
FPS	Femmes, paix et sécurité
GNWP	Global Network of Women Peacebuilders
LTDH	Ligue Tchadienne des Droits de L'Homme
MFFPPE	Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de la Petite Enfance
MGSN	Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale
ODD	Objectifs de développement durable
OHCHR	Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme

ONG	Organisations non-gouvernementales
ONU	Organisation des Nations Unies
OSC	Organisations de la société civile
PAN	Plan d'action national
PILC	Public Interest Law Center
PNG	Politique Nationale Genre
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
RAC	République centrafricaine
RCSNU	Résolution du Conseil de Sécurité des Nations Unies
RSS	Réforme dans le secteur de la sécurité
SNVBG	Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre
UA	Union Africaine
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds international de secours à l'enfance des Nations Unies
UNOCA	Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale
VBG	Violence basée sur le genre
1325	Résolution 1325

1 Mise en contexte

L'insécurité à l'intérieur du Tchad, aux frontières et plus particulièrement dans la région du Sahel reste un sujet de préoccupation notamment aux frontières avec le Soudan, le Lac et la Lybie. Au Sud, la situation sécuritaire précaire en République centrafricaine entraîne des mouvements de groupes armés dans la zone frontalière où la présence militaire tchadienne a été renforcée. Au Nord, la crise libyenne, couplée à la porosité des frontières et la présence de groupes politico-militaires créent une situation d'insécurité quasi-permanente avec des incursions multiples dans les localités de cette partie du pays. À l'Ouest, la présence du groupe Boko-Haram dans région du Lac fait peser une constante situation d'insécurité sur la population. À l'Est, la situation instable au Soudan voisin et les récentes crises dans le Ouaddaï font peser une tension latente. Le pays dans son ensemble abrite donc des poches de tension et d'insécurité mettant à mal la quiétude et la paix sociale. Ainsi, de manière générale, les causes de l'extrémisme violent et des conflits éleveurs-agriculteurs et éleveurs-éleveurs sont entre autres le rétrécissement de couloir de transhumance, le nombre élevé des bétails (élevage de prestige), l'armement des bouviers par des éleveurs administrateurs ou militaires, la destruction des champs par les troupeaux (accidentels ou intentionnels) et l'impunité. Les conflits éleveurs-éleveurs sont récurrents autour des points d'eau et des terres arables. Les conflits autour de la chefferie traditionnelle gagnent des proportions inquiétantes. La génération des chefs traditionnels des années 1970 est en train de disparaître et en cas de décès, la succession engendre des conflits parfois violents avec à la clé des dizaines de morts. Les zones qui sont le plus souvent touchées par ces conflits sont entre autres le Hadjer Lamis, le Ouaddaï, le Mayo Kebbi Est et Ouest, la Tandjilé, le Logone Occidental et Oriental, le Mandoul, le Moyen Chari, parmi d'autres. Les femmes, victimes principales et survivantes de ces conflits ne sont souvent pas ou peu représentées dans les mécanismes de gestion desdits conflits en raison du caractère habituel de la discrimination et des inégalités fondées sur le sexe antérieures au conflit. Pendant le conflit, elles sont prises à partie et si elles ne sont pas des victimes directes, elles subissent d'une manière atroce la disparition de leurs maris, de leurs enfants, de leurs pères, frères, etc. En plus de la souffrance psychologique et morale, elles sont souvent seules à porter la famille à l'absence du mari et/ou du père.

L'article 25 de la Charte des Nations Unies, adoptée en 1945, stipule que toutes résolutions du Conseil de Sécurité sont dorénavant contraignantes. Elles seraient donc considérées comme loi internationale faisant d'elles une responsabilité légale pour tous les États membres. Il est d'obligation internationale que chaque pays membre les observe et les mette en œuvre.

La résolution 1325 est adoptée à l'unanimité le 31 octobre 2000, dans sa 4/213 séance, par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Elle vise la

reconnaissance de l'impact des conflits sur les femmes, les jeunes femmes et les filles, ainsi que le rôle que ces dernières peuvent jouer dans la prévention, la médiation, le règlement des conflits et la consolidation de la paix. C'est un texte qui, non seulement, met l'accent sur la gestion des conflits et la réponse aux besoins particuliers des femmes et des filles, mais soutient la participation des femmes et filles sur un même pied d'égalité à tous les efforts visant à maintenir et à promouvoir la paix et la sécurité.

Cette résolution du Conseil de Sécurité, et les dix résolutions qui la suivront, font place pour le programme Femmes, paix et sécurité des Nations Unies. Les quatre piliers de la résolution 1325 sont : la participation, la protection, la prévention, et le relèvement.

1. **La prévention** de la non reprise des conflits et de toutes formes de violence structurelle ou physique à l'encontre des femmes et des filles.
2. **La participation** des femmes aux processus de décisions à tous les stades de prévention, de gestion et de résolution des conflits, au sein de mécanismes nationaux, régionaux et internationaux.
3. **La protection** et la garantie de la sécurité, de l'intégrité physique et mentale et de l'indépendance économique des femmes et des filles, ainsi que le respect de leurs droits fondamentaux.
4. **Le secours et le relèvement** des femmes et de filles en période post-conflit y compris la justice transitionnelle.

Elle est une étape majeure dans le domaine du développement qui a reconnu l'importance de l'impact des conflits armés sur les femmes, les jeunes femmes et les filles et qui a garanti la protection et la pleine participation de celles-ci aux accords de paix (formels et informels). Son adoption par le Conseil de Sécurité met en lumière l'un des plus grands silences de l'histoire qu'est la violence systématique, brutale et fréquente dont sont victimes les femmes, les jeunes femmes et les filles dans un conflit armé.

L'élan en faveur de l'adoption de la résolution 1325 a été fort compte tenu des guerres persistantes à l'époque notamment, en Afghanistan, au Libéria, au Népal, au Rwanda, au Sierra Leone, et en ex-Yougoslavie, ainsi que dans d'autres zones de conflits marquées par des actes de violence à l'encontre des femmes et des filles. La conseillère du Secrétaire général des Nations Unies, lors de la commémoration du 10^{ième} anniversaire de la résolution 1325 a déclaré que 70 pourcent des victimes parmi les non-combattants lors de ces conflits étaient principalement des femmes et des enfants. Jusqu'à 500 000 femmes ont été violées au Rwanda durant le génocide de 1994. Quelque 60 000 femmes ont été violées durant la guerre en Croatie et en Bosnie-Herzégovine et, entre 1991 et 2001, on estime que 64 000 femmes ont été victimes de violences sexuelles liées à la guerre en Sierra Leone. Les corps des femmes et des filles sont devenus des champs de bataille où ils ne sont pas nécessairement déversés des bombes et des obus mais sur lesquels œuvrent les mains coriaces et les esprits insensibles des milices armées et de leurs associés ainsi que de ceux qui

profitent du chaos de la guerre pour infliger des violences aux membres les plus vulnérables de leur communauté. Le viol est ainsi devenu une arme de guerre efficace qui détruit la vie des femmes mais aussi de leurs communautés. C'est ainsi que, pour la première fois, une résolution du Conseil de Sécurité s'est concentrée sur une question fondamentale autre que l'arrêt des hostilités, afin de traiter l'impact plus insidieux et à long terme de la violence armée sur les femmes mais aussi promouvoir la participation systématique des femmes dans la prévention et la résolution des conflits.

C'est pour cette raison que la société civile et surtout les femmes artisanes de la paix et revendicatrices se sont réjouies de l'adoption unanime de la résolution thématique 1325 le 31 octobre 2000, lors de la présidence de la Namibie au Conseil de Sécurité. Cette résolution n'aurait pas été adoptée sans le plaidoyer de nombreuses femmes œuvrant pour la paix et d'organisations féministes, ainsi que celui du Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM).

L'adoption de la résolution 1325 a fondamentalement changé l'image des femmes dans les situations de conflit - de celle de victimes à celle de participantes œuvrant activement au maintien et à la consolidation de la paix ainsi qu'aux négociations. Cette adoption constitue surtout un changement de paradigme ainsi qu'un changement fondamental dans la façon dont les femmes sont représentées pendant et après les conflits. Bien qu'ils aient été lents à venir, on constate aujourd'hui des signes de renforcement de l'engagement et des mesures prises pour assurer la réalisation des objectifs de la résolution.

La résolution 1325 a préconisé une approche globale à savoir les accords de paix en faveur des femmes. Elle a exhorté les États membres à assurer une plus grande représentation des femmes à la prise de décision dans les institutions et les mécanismes nationaux, régionaux et internationaux en vue de la prévention, de la gestion et du règlement des différends. Elle a demandé aux parties aux conflits armés de prendre des mesures spéciales pour protéger les femmes, les jeunes femmes et les filles contre les actes de violence pendant les guerres et faire place au respect de leur droit de participer aux processus de paix afin de trouver des solutions à long terme. La résolution a exhorté le Secrétaire général des Nations Unies de nommer plus de femmes parmi les représentants et les envoyés spéciaux chargés de missions de bons offices en son nom et, à cet égard, a demandé aux États membres de communiquer au Secrétaire général le nom de candidates pouvant être inscrites sur une liste centralisée régulièrement mise à jour. Il a demandé également à tous les intéressés, lors de la négociation et de la mise en œuvre d'accords de paix, d'adopter une démarche soucieuse d'équité entre les genres, en particulier de tenir compte des besoins spécifiques des femmes et des filles lors du rapatriement et de la réinstallation et en vue du relèvement, de la réinsertion et de la reconstruction après les conflits. La résolution a fourni un cadre global généralisant une perspective antisexiste dans tous les processus de paix, y compris le maintien de la paix, la consolidation et la

paix, la reconstruction après les conflits ainsi que le maintien général de la paix et de la sécurité.

Cette résolution du Conseil de Sécurité, et les dix résolutions qui la suivront, font place pour le programme Femmes, paix et sécurité des Nations Unies. Les résolutions qui ont été adoptées après la résolution 1325 (2000) sont les suivantes :

- 1820 (adoptée en 2008) sur les violences sexuelles comme crime de guerre ;
- 1888 (adoptée en 2009) sur la violence sexuelle liée à des conflits ;
- 1889 (adoptée en 2009) sur la participation des femmes dans les processus de paix ;
- 1960 (adoptée en 2010) sur la violence sexuelle liée à des conflits armés ;
- 2106 (adoptée en 2013) sur la participation des femmes en combattant les violences sexuelles ;
- 2122 (adoptée en 2013) sur la paix durable et les causes profondes des conflits ;
- 2242 (adoptée en 2015) sur contrer l'extrémisme violent et le terrorisme ;
- 2467 (adoptée en 2019) établissant le principe de la continuité de la violence (continuum) et les approches centrées sur les survivantes ;
- 2493 (adoptée en 2019) sur le financement pour le programme FPS ;
- 2538 (adoptée en 2020) sur les femmes dans les opérations de paix.

En date du mois de septembre 2022, il y avait 103 pays qui ont adopté des Plans d'action nationaux (PAN) avec l'intention d'adhérer à leur obligation sous la Charte des Nations Unies. Les Plans d'action nationaux Femmes, paix et sécurité sont les instruments les plus reconnus et les plus communs pour démontrer une volonté politique et l'intention de mettre en œuvre le programme au niveau national en articulant les priorités identifiées. Certains organismes régionaux, comme l'Union Africaine, ont eux aussi développé des plans. Par exemple, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine a adopté le Cadre continental de résultats pour le suivi et l'établissement de rapports sur l'agenda Femmes, paix et sécurité en 2018. Cet outil fournit un cadre politique permettant de suivre les progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements en matière de FPS par la Commission et les États membres au moyen des divers instruments.

En 2013, le comité d'experts indépendant de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a élaboré une recommandation générale numéro 30 en suivi de 36 en 2017. Celles-ci établissent les liens entre le programme FPS et la CEDEF. Plus de 42 pays de 2014 à 2018 ont utilisé ce lien entre les deux cadres pour des fins de rapportage et d'évaluation. Cette initiative a été reconnue comme une meilleure pratique dans le rapport annuel sur le programme FPS du Secrétaire général des Nations Unies au Conseil de Sécurité, cité en 2020.

La situation du programme Femmes, paix et sécurité au Tchad

Le Tchad, à titre de d'État membre des Nations Unies, est parti à la résolution 1325 depuis 2000. Le processus de l'élaboration du Plan d'action national (PAN) a commencé effectivement en 2019, alors qu'un certain nombre de conflits violents étaient en cours.

Membre du G5 Sahel, la situation géostratégique singulière du Tchad, au centre de l'Afrique est à la fois une source de vulnérabilité et un facteur déterminant du modèle sécuritaire tchadien. Le Tchad est au centre des foyers d'instabilité, tant au niveau interne qu'externe.

Au niveau interne, la mauvaise gouvernance qui se traduit par le clientélisme ; le détournement des fonds publics, la corruption, l'impunité, l'accaparement des terres, l'absence d'alternance au pouvoir ; la non implication des femmes dans les instances de prise de décisions ainsi que les violences de toutes sortes qu'elles subissent¹ ; ainsi que la quasi-absence ou l'inefficacité des services publics qui rend l'accès aux services sociaux de base aléatoires créent beaucoup de frustrations au sein de la population et entraînent une crise sociale quasi-permanente.

Quelques groupes en rebellions armés sont persistants à l'Est, au Nord et au Sud et ceci crée une insécurité permanente dans ces zones. Les attaques répétées des groupes extrémistes notamment les Boko-Haram dans la province du Lac entraînent des déplacements internes des personnes, majoritairement des femmes et des enfants. En mars 2020, la contre-offensive de l'armée tchadienne avec les incursions de groupes armés non-étatiques ont entraîné le déplacement de 54 553 personnes vers les sites d'Amma (12 463), Diameron (24 072) et Fourkouloum (18 018).

Les conflits éleveurs-agriculteurs sont récurrents à l'Est et au Sud d'une manière générale entraînant des pertes en vies humaines, des cultures dévastées, des habitations incendiées, des bétails emportés, etc. La pauvreté endémique est une conséquence du grand banditisme qui entrave le développement socio-économique durable.

Le climat sécuritaire interne se détériore face à la multiplication des attaques de Boko-Haram, des groupes rebelles, des conflits éleveurs-agriculteurs, du grand banditisme et de la pauvreté endémique. Le phénomène d'enlèvement de

¹ Le Tchad occupe le 4e rang mondial en matière d'inégalité de genre (PNUD, 2019). Selon le Dashboard de l'OCHA, le nombre d'incidents de violence basée sur le genre (VBG) rapportés durant l'année 2020 est de 1 242, ce qui est une augmentation de 4,5 pourcent par rapport au nombre d'incidents VBG rapportés en 2019 (1 188). Le taux d'incidence VBG est 0,26 pourcent par rapport au nombre de la population réfugiée reconnue et enregistrée dans la base de données à la fin de l'année 2020 (478 651 réfugiés). Globalement, 95 pourcent des survivants sont des femmes et filles, contre 5 pourcent d'hommes et garçons. Les enfants représentent 1 pourcent des survivants de VBG.

personnes contre rançon, de la traite des humains, notamment des jeunes filles, prend de l'ampleur dans les zones de Mayo Kebbi, du Mandoul et du Moyen Chari. Des jeunes filles mineures sont vendues par leurs parents à des personnes intermédiaires qui les amènent à N'Djamena pour les placer dans des familles. Ces filles mineures sont souvent maltraitées, soumises à des pires formes de travail et parfois violées.

Il est constaté également une déportation massive des jeunes valides du Sud vers le Nord pour travailler comme bouviers, dans les chantiers de construction ou dans les mines d'or au profit des généraux et dignitaires. Ces jeunes déportés subissent souvent des traitements inhumains et dégradants. Quelques rares réussissent à s'échapper pour regagner leurs familles et la grande majorité y laissent leur vies.

Au niveau externe, le Tchad est au centre des pays en conflits : le Cameroun, la Libye, le Nigéria, la République centrafricaine (RCA), le Soudan ; un peu plus loin le Mali où le Tchad intervient militairement et se retrouve de grès ou de force à jouer le rôle de gendarme de la sous-région.

La participation du Tchad dans la force barkhane et sa forte implication dans la lutte contre le groupe terroriste Boko-Haram, parmi d'autres, ont confirmé sa volonté d'apparaître comme une puissance militaire grandissante et, par là même, d'accroître son influence dans la région.

Dans le bassin du Lac Tchad, comme partout ailleurs, la société est fortement patriarcale, la situation des femmes est exacerbée par les restrictions imposées aux femmes et aux jeunes, le faible niveau d'instruction et les difficultés socioéconomiques. L'extrémisme violent et les conflits intercommunautaires exacerbent ces inégalités existantes, exploitent et renforcent les divisions entre les groupes sociaux.

Les femmes de tous âges sont de plus en plus la cible de violences des groupes armés non-étatiques, y compris le recours à la violence sexuelle et à l'esclavage pour saper leurs libertés et droits essentiels.

Selon une enquête du Centre d'études pour le développement et la prévention de l'extrémisme (CEDPE), dans le bassin du Lac Tchad, le groupe armé Boko-Haram comptait en 2019 environ 5 260 femmes, soit 42,7 pourcent de son effectif. Il faut rappeler que les femmes tchadiennes constituent 50,3 pourcent de la population mais constituent avec les enfants, la couche la plus vulnérable exposée à toutes sortes de violences récurrentes et pernicieuses. La résolution 1325 intervient comme une réponse aux violences faites aux femmes et aux filles car leur vulnérabilité est exacerbée par l'instabilité, l'insécurité, la peur, la dépendance et la perte de l'autonomie ainsi que par la violation de leurs droits. La mise en œuvre d'un PAN élaboré d'une manière inclusive et qui fait l'objet

d'une appropriation au niveau national et local est gage d'un progrès effectif des droits de la femme et de l'égalité des genres.

Suite à une cartographie effectuée en 2019 par le Global Network of Women Peacebuilders (GNWP), Public Interest Law Center (PILC) et la Coopération Suisse, les observations suivantes concernant la situation du Tchad ont été soulevées :

- Le Tchad est confronté à de multiples conflits et menaces sécuritaires. Les conflits fonciers intercommunautaires, en particulier entre agriculteurs et éleveurs et la menace de Boko-Haram et l'activisme des groupes armés non-étatiques (la rébellion) sont parmi les principales sources d'insécurité.
- L'instabilité politique et sécuritaire dans les pays voisins (Libye, République centrafricaine et Soudan) continue d'affecter la situation sécuritaire à l'Est et au Sud du pays avec des déplacements.
- Le Tchad est entouré et est à l'intersection de plusieurs pays et régions instables et en proie à des conflits et d'insécurité, et il joue aussi un rôle central dans le dispositif international de lutte contre le terrorisme au Sahel. Tout ceci a une implication non négligeable sur la sécurité.
- Bien qu'ils soient divers, la majorité des conflits au Tchad ont les mêmes causes profondes, parmi lesquelles se trouvent la pauvreté, une gouvernance à améliorer, le manque d'éducation et le manque de sensibilisation aux lois et aux droits de la population.
- Les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les conflits violents. Parmi les impacts spécifiques des conflits sur les femmes, les jeunes femmes et les filles, figurent l'exclusion politique et socio-économique, la pauvreté, le manque d'accès à l'éducation et à l'emploi, et l'aggravation des violences sexuelles et sexistes.
- Les femmes jouent des rôles variés dans les conflits – en tant que victimes, auteurs des actes de violence, et artisanes de la paix. Les femmes jouent également un rôle clé dans la prévention des conflits à travers la sensibilisation et la médiation. Souvent, leurs rôles dans la construction de la paix et la prévention des conflits ne sont pas reconnus et soutenus.
- Le gouvernement tchadien a adopté plusieurs politiques visant à faire progresser la protection des droits des femmes, la prévention des violences contre les femmes, et l'augmentation de la participation des femmes à la vie politique et économique. Celles-ci contribuent à la réalisation des piliers de participation et de protection des résolutions

FPS. Cependant, ces lois et politiques restent inconnues et non mises en œuvre, surtout au niveau local.

- Les lois et politiques clés en faveur de l'égalité des genres sont « aveugles au conflit », c'est-à-dire ne reconnaissent pas le fait que les conflits aggravent les inégalités de genre, ni le rôle de l'inégalité du genre dans l'aggravation des conflits, ni le rôle des femmes dans leur résolution.
- Les programmes de développement et d'assistance humanitaire ont peu de lien entre eux avec un faible lien avec les questions de femmes, paix et sécurité.
- De même, les politiques et les mécanismes liés aux conflits, tels que les comités de vigilance et de gestion des conflits sont « aveugles au genre » et ne prennent pas compte les causes et les conséquences sexospécifiques des conflits. Un PAN sur FPS servirait à combler cette lacune.

Plusieurs organisations nationales de la société civile dirigées par des femmes ont pris des initiatives pour aider les femmes dans les communautés locales à prévenir et résoudre les conflits. Parmi celles-ci, le travail des femmes parajuristes pour garantir l'accès à la justice aux victimes de violences ; le travail des femmes prédicatrices pour sensibiliser le public aux conséquences néfastes des conflits ; et le travail des femmes médiatrices dans la ville de Moundou. Cependant, ces efforts restent, dans une large mesure, non coordonnés, ce qui limite leur impact.

- Au niveau local, les femmes participent activement à la sensibilisation des conséquences néfastes des conflits, à la promotion d'une culture de la paix, à la mise en œuvre de mécanismes d'alerte précoce et à la médiation des conflits communautaires et nationaux. Cependant, leur travail reste méconnu et non soutenu par les autorités locales et nationales.
- Les partenaires techniques et financiers ont soutenu un certain nombre d'initiatives visant à renforcer l'égalité des genres au Tchad. Les difficultés en lien avec la participation des femmes à la vie politique, avec l'accès à la santé ainsi qu'aux droits sexuels et reproductifs sont parmi les problèmes les plus abordés. Peu d'initiatives soutiennent la participation des femmes à la prévention et au règlement de conflits.

Le gouvernement du Tchad a fait des pas importants en matière des droits des femmes bien qu'un plan d'action national (PAN) sur la résolution 1325 n'existait pas encore. On peut citer entre autres :

- L'adoption de la politique nationale sur l'égalité des genres en décembre 2011. Plusieurs comités et groupes de travail chargés de la mise en œuvre de ladite politique créent une opportunité de faire progresser les droits des femmes en garantissant la participation et en veillant à ce que leurs contributions aux divers aspects de la gouvernance, du développement, de la paix et de la sécurité soient reconnues et soutenues.
- L'adoption de la politique nationale genre en septembre 2017 par le Décret N°2035/PR/PM/MFPPESEN/2017 du 20 novembre 2017 et de son plan d'action en 2019 ainsi que de la Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre (SNVBG) en 2014.

Plusieurs initiatives des structures étatiques, des organisations internationales ainsi que des organisations de la société civile nationales rentrent bien dans le cadre de la résolution 1325. Il s'agit entre autres d'un symposium national des femmes sur la paix et la sécurité durable au Tchad en juin 2021, de la conférence sur le thème : « Le rôle et la place de la femme dans les questions de paix et de sécurité pendant et après la transition ». Un forum des femmes leaders sur la participation des femmes aux processus et mécanismes de paix et le renforcement du leadership des femmes pour la consolidation de la paix et un atelier de planification de la participation des femmes au Dialogue National Inclusif (DNI), sont organisés.

271 femmes leaders ont vu leurs capacités renforcées à travers des sessions de formation sur la résolution 1325 et en matière de la prévention et de la radicalisation de l'extrémisme violent dans le cadre du programme Partenariats pour la Paix (P4P) financé par l'USAID d'une part et durant le processus d'élaboration du PAN d'autre part, notamment la formation des leaders membres du comité 1325, des consultations locales et sectorielles effectuées de décembre 2021 à avril 2022. Ceci a amélioré la compréhension de la résolution 1325 et a permis aux femmes de mieux appréhender les quatre piliers de la résolution ainsi que les enjeux de la radicalisation et l'extrémisme violent. L'application de ces connaissances a permis de faire des propositions pertinentes pour l'élaboration du PAN.

Chaque année, dans le cadre de la mise en œuvre de la campagne des Nations Unies sur les 16 jours d'activisme contre les violences basées sur le genre, les associations de la société civile notamment la Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines (CELIAF), l'Association des Femmes Juristes du Tchad (AFJT) et le PILC organisent des activités de sensibilisation de la population et de plaidoyer à l'endroit des décideurs. Ainsi un plaidoyer auprès des autorités administratives traditionnelles et religieuses a permis que des engagements formels soient pris pour l'intégration des femmes dans les comités d'entente et de médiation des conflits éleveurs agriculteurs. Des ateliers de

renforcement des capacités des femmes leaders pour leur implication effective dans les processus électoraux ont été organisés par PILC. Un programme d'éducation civique et de promotion de la participation des femmes et jeunes aux processus électoraux nationaux et locaux au Tchad a été initié par la CELIAF.

Un dynamisme d'appui à la prévention et à la réponse aux urgences liées aux violences basées sur le genre à l'égard des enfants, adolescentes et femmes a été mis en place par PILC en collaboration avec le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) depuis août 2021 dans la province du Lac et la sous-préfecture de Mani.

Les parajuristes dont le statut est en cours de formalisation au Tchad et qui sont en majorité des femmes, se révèlent être des acteurs efficaces dans la mise en œuvre de la résolution 1325. Le statut des parajuristes est signé le 22 septembre 2016 à N'Djamena par 7 organisations de la société qui travaillent avec eux à savoir Association Tchadienne pour la Promotion et la défense des Droits de l'Homme (ATPDH), AFJT, Droits de l'Homme Sans Frontières (DHSF), Ligue Tchadienne des Droits de l'Homme (LTDH), Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad (APLFT), CELIAF et PILC.

Les parajuristes sont des personnes qui, n'étant pas des professionnelles du droit, disposent des notions de base en droit, connaissent les procédures judiciaires et les réalités sociologiques de leur pays, et contribuent à rendre le droit accessible aux populations. Leur mission est de délivrer l'aide légale à leurs communautés pour :

- prévenir la survenance de conflits, notamment via la sensibilisation et l'information des populations quant à leurs droits et obligations et quant aux procédures judiciaires ;
- vulgariser et diffuser les notions de droit auprès de sa communauté ; et
- participer à la gestion des conflits, notamment via l'assistance et la délivrance de conseils aux populations, la facilitation des règlements à l'amiable et la médiation des parties en conflits lorsque le litige ne relève pas de l'ordre public, l'orientation vers d'autres prestataires d'aide légale et/ou les juridictions lorsque c'est nécessaire, et l'accompagnement des bénéficiaires dans leurs démarches pré-judiciables.

Au Mali par exemple, la contribution des parajuristes est reconnue dans la vulgarisation et la connaissance des droits. Ils ont mis en place des méthodes et modes de travail qui définissent la fonction de l'état et du droit de manière créative. Il s'agit du choix des parajuristes des villages par leurs communautés pour suivre une formation qui leur permettra d'informer et d'orienter la population dudit village. Ils ont connu un développement considérable et des résultats favorables pour l'émancipation de la population qui conquiert une citoyenneté plus active.

1.1 Instruments, cadres réglementaires, légaux, et parties prenantes au PAN 1325

Le Tchad dispose déjà d'un bon cadre juridique qui peut permettre une mise en œuvre optimale du PAN. Cependant, des efforts restent à faire pour que les lois et politiques pertinentes adoptées puissent être adéquatement appliquées. L'application concrète de ces lois est enfreinte par les réalités sociales rattachées aux coutumes et à certaines pratiques qui ont de la peine à disparaître malgré leur interdiction, ou sensibilisation. L'espoir de sortir de la transition avec des institutions fortes et une volonté politique renforcée qui entrainera un engagement exponentiel des partenaires en faveur des droits des femmes sera un gage de réussite du PAN. L'un des baromètres de cette bonne volonté serait l'adoption du code des personnes et de la famille qui représente un outil important pour la réalisation des droits de la femme.

Ci-dessous sont les instruments, cadres réglementaires, légaux, et partis prenants au PAN 1325 existants :

Les lois et textes applicables

- La Charte de la Transition
- La loi 22 instituant parité progressive
- Le décret d'application de la loi instituant la parité progressive
- La Charte des partis politiques
- La Politique Nationale Genre et son plan d'action 2019-2023
- La Stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre
- Le Plan d'action quinquennal de mise en œuvre de la politique nationale genre
- Le code électoral
- Le projet de code des personnes et de la famille (pas promulgué)

Les Ministères clés

- Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de la Famille (Leader)
- Ministère d'État chargé de la Réconciliation Nationale et du Dialogue
- Ministère des Affaires étrangères, de l'Intégration africaine et des Tchadiens de l'étranger
- Ministère de la Justice, garde des Sceaux, chargé des Droits humains
- Ministère délégué à la Présidence du Conseil, chargé de la Défense nationale, des Anciens combattants et des Victimes de guerre
- Ministère de la Sécurité publique et de l'Immigration
- Ministère de l'Administration du territoire et de la Décentralisation
- Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche scientifique et de l'Innovation
- Ministère de l'Éducation nationale et de la Promotion civique

- Ministère de la Formation professionnelle et des Métiers

Les partenaires du Système des Nations Unies

- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR)
- Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)
- Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
- Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA)
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- ONU Femmes

Partenaires de la Communauté Internationale

- Coopération Suisse (Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse ; FDFA)
- Coopération Espagnole (*Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo* ; AECID)
- L'Union Africaine
- La Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale

Les mécanismes de règlement des conflits

- Les Comité d'Entente et de Médiation des Conflits éleveurs-agriculteurs
- Le dialogue national inclusif
- Les parajuristes

2 Méthodologie d'élaboration du PAN 1325

Une méthodologie participative, inclusive et dynamique qui offre les garanties de l'appropriation du processus par tous les acteurs et la population depuis la base, a été utilisée pour l'élaboration du PAN tchadien et le budget de sa mise en œuvre. Sous le leadership du Ministère de la Femme, de la Famille et de la Protection de la Petite Enfance (MFFPPE ; maintenant connu en tant que Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale ; MGSN), la Coopération Suisse s'est engagée dans le financement de l'étude pour la définition de la cartographie des priorités. Ensuite la Coopération Espagnole et les autres partenaires du système des Nations Unies et l'Union Africaine ont rejoint la dynamique, avec des appuis financiers et techniques. Les agences du système des Nations Unies qui sont venues en appui incluent :

- Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (OHCHR)
- Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)
- Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)
- Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA)
- Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- ONU Femmes

Les Coopérations Suisse et Espagnole ont financé le Global Network of Women Peacebuilders (GNWP) à titre de consultant international et le Public Interest Law Center (PILC) à titre de consultant national pour les activités ci-dites.

Le processus d'élaboration du Plan d'action national (PAN) a commencé en 2019. Une cartographie des priorités en matière de Femme, paix et sécurité a été élaborée et a mis en exergue des priorités (voir page 11-13). Après la définition de la cartographie en 2019, une feuille de route pour l'élaboration du PAN a été élaborée et soumise par GNWP et PILC au comité inclusif et interministériel. Ce comité mis en place le 9 octobre 2020 a pour mandat de coordonner et suivre les activités d'élaboration du PAN. Il est composé des cadres du Ministère en charge du genre, points focaux des ministères sectoriels clés, des représentants des organisations de la société civile et des partenaires au développement.

Les membres du comité ont été formés, en octobre 2021, à la connaissance de la résolution 1325 et ont été amenés à développer l'ébauche des objectifs du PAN relativement aux quatre piliers du programme FPS qui sont la participation, la protection, la prévention, et le relèvement ou rétablissement. Ensuite les consultations locales ont eu lieu à Abéché, Bol, Bongor, Mongo, Moundou, Koumra le 21 décembre 2021, puis à Fada et Faya et Kalait du 9 au 15 février 2022.

Trois consultations sectorielles se sont déroulées à N'Djamena et ont regroupées les ministères clés du 9 au 10 mars 2022, du 28 au 29 mars 2022 et du 12 au 13 avril 2022. Les ministères qui ont participé aux consultations sont les suivants :

- le Ministère de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation
- le Ministère, Délégué à la Présidence, Chargé de la Défense Nationale
- le Ministère de l'Éducation Nationale et de la Promotion Civique
- le Ministère de l'Enseignement Professionnel
- le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
- le Ministère d'État chargé de la Réconciliation Nationale et du Dialogue
- le Ministère de la Jeunesse et du Sport
- le Ministère de la Justice, Garde des Sceaux
- le Ministère de la Sécurité Publique

Les ateliers d'écriture pour le PAN ont eu lieu à N'Djamena et ont regroupé les membres du comité 1325, les représentants des ministères clés, les entités onusiennes à l'appui et les consultants du 3 au 6 et du 9 au 10 mai 2022.

Une deuxième consultation nationale s'est tenue le 3 août 2022 et a permis la validation technique du PAN, sous réserve de la prise en compte des commentaires et observations de toutes les parties prenantes et de l'estimation des coûts de son opérationnalisation.

2.1 Objectifs et axes prioritaires

1.1.1 Vision, objectif général et objectifs spécifiques

Vision

La vision du Plan d'action national de mise en œuvre de la résolution 1325 et des résolutions connexes du Conseil de Sécurité des Nations Unies est en adéquation avec la vision Tchad 2030 « le Tchad que nous voulons ». Cette dernière se formule comme suit : « À l'horizon 2030, le Tchad est une nation apaisée, unifiée dans sa diversité culturelle, résiliente par son économie transformée et offrant un cadre de vie agréable pour le bien-être de tous ». Aussi, le PAN est articulé avec la politique nationale genre (PNG), la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, la stratégie de lutte contre la radicalisation et l'extrémisme violent et bien d'autres stratégies et plans nationaux. Au niveau régional et international, il sera en lien avec l'Agenda 2063² et l'agenda 2030 de l'Union Africaine, les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies et bien d'autres cadres stratégiques dont le Tchad est partie prenante.

Ainsi, le PAN 1325 du Tchad 2023-2027 vise à contribuer au cheminement vers la réalisation des buts ultimes de la vision Tchad 2030. Il s'agit de parvenir à un impact, notamment en matière de consolidation de la paix et de sécurité en reconnaissant l'implication des femmes et leur participation effective aux mécanismes de la prévention et de la résolution des conflits. La vision du PAN se formule ainsi comme suit : « ***d'ici à 2030, les femmes tchadiennes sont vectrices de paix et actrices du développement socioéconomique dans un pays stable ayant traduit ses engagements internationaux dans ses instruments nationaux, notamment en matière de l'égalité des genres et de la construction de la paix durable*** ».

Objectif général

L'objectif principal du PAN 2023-2027 au Tchad est de renforcer le rôle des femmes et leur implication dans la consolidation de la paix, la prévention et la résolution des conflits, conformément à l'agenda Femmes, paix et sécurité. Ceci inclut de doter le Tchad d'outils de planification et de mobilisation des ressources nécessaires pour la mise en œuvre de l'agenda FPS.

Objectifs spécifiques

Plus spécifiquement, il s'agira de :

² L'Agenda 2063 est un cadre stratégique du continent qui vise à atteindre son objectif de développement inclusif et durable. Il s'agit d'une manifestation concrète de la volonté panafricaine d'union, d'autodétermination, de liberté, de progrès et de prospérité collective poursuivie dans le cadre du panafricanisme et de la renaissance africaine.

- Garantir la pleine participation, significative et efficace des femmes et jeunes femmes dans les mécanismes locaux, régionaux et nationaux de la prise de décision, et améliorer leur accès aux technologies de l'information et de la communication ;
- Renforcer l'application des lois concernant la protection des droits des femmes, notamment les mécanismes juridiques nationaux, régionaux et internationaux, y compris un accès à la justice pour les femmes activistes et défenseurs des droits de la personne ;
- Garantir l'implication des femmes et jeunes femmes dans les mécanismes de prévention des conflits à tous les niveaux, y compris les mécanismes de régulation et de contrôle de armes légères et de petits calibres ;
- Assurer le bien-être mental et physique et économique des femmes, des jeunes femmes et des filles touchées par les conflits, en particulier les femmes, les jeunes femmes et les filles déplacées, retournées et réfugiées ;
- Garantir la représentation effective des femmes dans les mécanismes de prévention et de résolution des conflits à différents niveaux ;
- Briser les obstacles et barrières à la participation des femmes dans les mécanismes de prévention et de résolution des conflits et la valorisation de leurs compétences ;
- Coordonner les actions de consolidation de la paix, de prévention et la résolution des conflits, conformément au programme Femmes, paix et sécurité.

1.1.2 Axes prioritaires

Quatre axes prioritaires sont retenus, correspondant aux quatre piliers de la résolution 1325 et des résolutions connexes sur les FPS.

- **Participation**

Il est reconnu que les femmes sont faiblement impliquées dans les instances de prises de décisions et ceci à tous les niveaux. 8 femmes sont représentées au gouvernement dont cinq 5 Ministres et 3 Secrétaires d'État. Du côté législatif, pour les élections, la proportion de femmes députées à l'Assemblée nationale ne frôlait que 5,8 pourcent, lors de la seconde législature (2002-2006/2011). Cette proportion a triplé au cours de la troisième législature de 2011 – 2015/2021, pour se situer à 15,3 pourcent des sièges de ladite Assemblée nationale. Conformément à la Charte de transition, le Conseil national de transition mis sur pieds par un décret du président du Conseil militaire de transition (CMT) est constitué de 93 membres issus de 12 composantes. De ces membres, seulement 33 pourcent sont des femmes, alors que 67 pourcent sont des hommes, 26 pourcent des membres sont anciens députés et 74 pourcent sont nouveaux, puis 31 pourcent sont jeunes (moins de 40 ans).

Cet axe vise le renforcement de la participation des femmes au processus de prise de décisions, notamment au niveau local et rural. Il s'agit également dans cette rubrique d'encourager la participation des femmes dans le secteur de la justice, de la défense et de la sécurité. Une attention particulière est donnée à l'inclusion numérique qui aujourd'hui est un outil incontournable pour assurer une meilleure participation des femmes. Il s'agit ainsi de permettre aux femmes, aux jeunes femmes et aux filles d'avoir accès aux technologies de l'information et de la communication et réduire ainsi la fracture numérique liée au genre, notamment dans les milieux défavorisés, ruraux et provinciaux. Celle-ci assure une participation plus égale et représentative pour la femme, la jeune femme et la fille.

- **Protection**

Le gouvernement a adopté plusieurs instruments visant la protection des femmes. Cependant, ces lois et politiques restent inconnues et pas véritablement mises en œuvre, surtout au niveau local. De plus, ces lois et politiques sont « aveugles au conflit », c'est-à-dire ne reconnaissent pas le fait que les conflits aggravent les inégalités du genre, ni le rôle de l'inégalité du genre dans l'aggravation des conflits, ni le rôle des femmes dans leur résolution. Cet axe vise la diffusion et la mise en œuvre des politiques nationales, des lois et autres instruments relatifs à l'égalité des genres et à la promotion des droits des femmes, notamment au niveau local, national, régional et international. Il s'agit de veiller à la bonne connaissance et au respect de ces textes et instruments auprès de la population et œuvrer à leur application effective par les mécanismes nationaux.

- **Prévention**

Plusieurs types de conflits sont répertoriés au Tchad. Il s'agit entre autres des conflits agriculteurs-éleveurs, des conflits fonciers, des conflits liés à la chefferie traditionnelle, les conflits liés aux groupes armés et à l'extrémisme violent. Si les femmes jouent un rôle important dans la résolution de ces conflits, celui-ci n'est pas reconnu comme tel et valorisé explicitement. Ainsi, la priorité en matière de prévention est axée sur l'inclusion des femmes dans les mécanismes de prévention et de résolution des conflits. Ceci implique par ailleurs l'atténuation du trafic des armes légères et de petits calibres. En effet, au Tchad, la porosité des frontières avec les pays voisins facilite l'introduction d'armes et leur circulation à l'intérieur du pays contribuant à exacerber la situation d'insécurité un peu partout sur le territoire. Cet axe permettra de proposer des actions claires visant à atténuer ce phénomène. À cet effet, des programmes de désarmement, démobilisation et de réinsertion (DDR) sont mis en œuvre par le gouvernement et il convient de poursuivre les efforts avec une action plus globale de réforme dans le secteur de la sécurité (RSS) au Tchad. Rappelons qu'il est fait obligation au pays, à l'instar des autres dans le cadre de l'Union Africaine et de l'agenda FPS, d'appliquer les principes relatifs à l'égalité des genres et la promotion du

genre dans les programmes sécuritaires (résolutions 1325, 1820 et 1889 ; CEDEF ; CADHP-F ; etc.)

- **Secours et relèvement**

Au Tchad, les femmes sont touchées de manière disproportionnée par les conflits et les violences. D'après la **Commission Européenne de Protection Civile et Opérations d'Aide Humanitaire Européennes**, le Tchad est confronté à des crises humanitaires d'origine naturelle et humaine. Quelque 6,1 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire, soit à peu près 36 pourcent de la population du pays en 2022 dont 4,7 millions de personnes souffrant de pénuries alimentaires critiques (plus de 2,1 millions de personnes confrontées à des pénuries alimentaires sévères) ; 574 000 réfugiés originaires du Cameroun, du Nigéria, de la République centrafricaine (RCA) et du Soudan ; 406 000 personnes déplacées sur son territoire ; 78 000 tchadiennes et tchadiens rentrés de RCA et 29 000 tchadiennes et tchadiens rentrés de la province du Lac Tchad. 51 pourcent de femmes ont besoin d'une assistance humanitaire dans plusieurs secteurs notamment en matière de nourriture et de nutrition, de services de santé, d'abris, d'eau, d'assainissement et d'hygiène, ainsi que d'éducation de base pour les enfants, a indiqué dans une note à la presse, Jens Laerke, porte-parole du Bureau de coordination des affaires humanitaires de l'ONU (OCHA).

Les femmes, les jeunes femmes et les filles sont les premières victimes de violences sexuelles et vivent directement les impacts socioéconomiques, accentués par une pauvreté endémique. Ces violences sont accrues lorsqu'il s'agit de populations vulnérables, notamment les personnes déplacées, retournées et les réfugiés dont la grande majorité est constituée de femmes (54%) et d'enfants (53%). En effet, cet axe vise à proposer une prise en charge holistique des victimes, y compris leur offrir un accès à la justice et à la reconstruction. Ceci implique toutes les catégories affectées par les crises, notamment les programme de relèvement et de reconstruction.

Ainsi, le cadre logique des axes prioritaires du PAN 1325 s'articule comme suit :

AXE PRIORITAIRE 1 : PARTICIPATION

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Activités	Années/ Fréquence	Responsables	Sources de vérification
Objectif principal 1.1.					
Garantir la pleine participation, significative et efficace des femmes et jeunes femmes diverses (y compris les femmes handicapées, les retournées, les organisations des femmes de différentes confessions religieuses, les groupements féminins locaux/ruraux, les femmes arabophones, les femmes commerçantes, etc.), dans les mécanismes locaux, régionaux et nationaux de la prise de décision (le dialogue national, le Conseil National de Transition, le Comité technique spécial relatif à la participation des politico-militaires au dialogue national, les différentes structures de gestion des élections, les comités de gestion des conflits éleveurs-agriculteurs).					
1.1.1. Atteindre 50% du taux de participation des femmes et jeunes femmes dans les mécanismes locaux et nationaux de prévention et de règlement des conflits (le dialogue national, le Conseil National de Transition, le Comité technique spécial relatif à la participation des politico-militaires au dialogue national, les différentes structures de gestion des élections, les comités de gestion des conflits éleveurs-agriculteurs).	- Taux des femmes et jeunes femmes qui participent aux mécanismes locaux et nationaux de prévention et de règlement des conflits. - Nombre de mécanismes	- Réaliser une « Enquête de référence » pour identifier les mécanismes locaux et nationaux de prévention et de règlement des conflits et la participation des femmes au sein de ces mécanismes. - Créer cinq (5) centres sociaux par année à proximité des sites des réfugiés, retournés et déplacés afin de	Année 1 Années 1, 2, 3, 4, 5		

	<p>impliquant les femmes.</p>	<p>permettre aux femmes et jeunes femmes de bénéficier des services sociaux.</p> <p>- Organiser quatre-vingt-douze (92) séances de plaidoyer auprès de quatre (4) groupes des différents acteurs pendant les trois (3) premières années : chefs traditionnels et coutumiers, administrations et collectivités territoriales, assemblée nationale, ministères clés, les institutions publiques, etc. pour l'implication et la participation des femmes dans les mécanismes de prévention et de gestion de conflits ; soit trente-deux (32) à N'Djaména et soixante (60) dans les vingt-trois (23) provinces.</p>	<p>Années 1, 2, 3</p>		
--	-------------------------------	---	-----------------------	--	--

		- Créer une (1) banque de données sur la participation actuelle et potentielle des femmes dans les instances de prise de décisions à tous les niveaux.	Année 2		
1.1.2. Accroître de 30% le taux de participation des femmes, jeunes femmes et filles dans les instances décisionnelles du gouvernement.	- Taux des femmes et des jeunes femmes qui participent aux instances décisionnelles du gouvernement.	- Organiser deux (2) séances annuelles de plaidoyer auprès du gouvernement pour la participation des femmes et jeunes femmes dans les instances décisionnelles.	Années 1 et 2		
	- Nombre de femmes des instances décisionnelles gouvernementales.	- Former annuellement 1 035 femmes et jeunes femmes en leadership dans les vingt-trois (23) provinces.	Années 1, 2, 3, 4, 5		
		- Créer un (1) mécanisme de suivi de l'effectivité de la participation des femmes et des jeunes	Années 1 et 2		

		<p>femmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un (1) cadre de suivi de l'évaluation et de l'impact de la participation effective des femmes et jeunes femmes dans les instances décisionnelles. - Renforcer les capacités de trois (3) centres de formation féminins pour accélérer la formation en leadership des femmes et jeunes femmes. 	<p>Années 1 et 2</p> <p>Année 2</p>		
<p>1.1.3. L'inclusion d'un minimum de 30% des femmes et jeunes femmes dans les processus décisionnels du gouvernement de transition.</p>	<p>-Taux des femmes et des jeunes femmes incluses dans le processus décisionnel de la transition.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une (1) évaluation sur les mécanismes existants pour analyser la participation des femmes et des jeunes femmes dans le processus de transition. - Créer trois (3) centres de formation féminins pour 	<p>Années 2, 3, 4, 5</p> <p>Années 2 et 3</p>		

		renforcer régulièrement la capacité des femmes et jeunes femmes en leadership.			
Objectif principal 1.2.					
Améliorer les connaissances et l'accès des femmes aux technologies de l'information et de la communication, en vue d'une meilleure participation au programme Femmes, paix et sécurité.					
1.2.1. Une augmentation annuelle de la capacité de deux-milles trois-cents (2 300) femmes, jeunes femmes et filles dans les vingt-trois (23) provinces du Tchad à utiliser les outils informatiques d'une manière sécurisée et efficace.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des femmes et des jeunes femmes des vingt-trois (23) provinces utilisant les outils informatiques de manière sécurisée. - Nombre d'outils informatiques mis à la disposition des femmes et des jeunes femmes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer la capacité des femmes et des jeunes femmes en informatique ; deux-milles trois-cents (2 300) bénéficiaires pilotes, soit vingt (20) femmes par séance de formation en cinq (5) séances de formation par province les deux (2) premières années, donc cent-quinze (115) séances de formation. - Réaliser une (1) enquête en vue d'identifier les bénéficiaires des outils informatiques. 	Années 2 et 3		
			Année 3		

		<ul style="list-style-type: none"> - Doter les femmes et les jeunes femmes des provinces en matériel informatique, deux-milles trois-cents (2 300) kits de matériels informatiques. - Créer et équiper deux (2) cybercafés gérés par les organisations féminines dans chaque province. - Vulgariser le PAN auprès des institutions étatiques et non étatiques par le biais de campagnes médiatiques. 	<p>Année 3</p> <p>Années 3 et 4</p> <p>Années 1 et 2</p>		
<p>1.2.2. Une augmentation de 30% du nombre de femmes, jeunes femmes et filles qui ont un accès fiable et sécurisé à l'internet.</p>	<p>- Taux des femmes, jeunes femmes et filles qui ont accès fiable et sécurisé à l'internet.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un (1) mécanisme de suivi-évaluation de l'effectivité des actions. - Publier par semestre les résultats des avancées des échantillons pilotes de l'utilisation des outils informatiques d'une 	<p>Année 1</p> <p>Années 3, 4, 5</p>		

		manière sécurisée par les femmes et les jeunes femmes.			
Objectif principal 1.3.					
Garantir la participation des femmes dans les forces de sécurité et de défense.					
1.3.1. Améliorer la participation des femmes dans l'Armée Nationale à 30% d'effectif.	- Pourcentage de femmes dans les rangs de l'Armée Nationale.	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une (1) « Enquête de référence » pour identifier la présence des femmes dans l'Armée. - Organiser une (1) séance de plaidoyer par an auprès des responsables haut gradés pour la responsabilisation des femmes. - Organiser trois (3) sessions de formation des femmes et des hommes militaires sur la résolution 1325. - Organiser cinq (5) séances de sensibilisation 	<p>Année 1</p> <p>Années 1, 2, 3, 4, 5</p> <p>Années 1, 2, 3</p> <p>Années 1, 2, 3, 4, 5</p>		

		auprès de la population en générale pour l'enrôlement et la participation effective des femmes et jeunes femmes dans l'Armée Nationale Tchadienne.			
1.3.2. Accroître à 30% la présence des femmes dans les rangs des forces de sécurité (Police, Gendarmerie, Garde Nomade)	<ul style="list-style-type: none"> - Pourcentage des femmes dans les rangs de la Police. - Pourcentage des femmes dans les rangs de la Gendarmerie. - Pourcentage des femmes dans les rangs de la Garde Nomade. 	<ul style="list-style-type: none"> - Réaliser une (1) « Enquête de référence » pour identifier la présence des femmes dans la Police, la Gendarmerie et la Garde Nomade. - Organiser trois (3) séances de plaidoyer auprès des responsables haut gradés pour la responsabilisation des femmes. - Organiser six (6) séances de formation des femmes dans les rangs des forces de sécurité : deux (2) pour la Police, 	<p>Année 1</p> <p>Années 1, 2, 3</p> <p>Années 2 et 3</p>		

		deux (2) pour la Gendarmerie et deux (2) pour la Garde Nomade.			
1.3.3. Avoir la présence de mille (1 000) nouvelles femmes dans les services de sécurité privée.	- Nombre de femmes dans les services de sécurité privée.	- Réaliser une (1) « Enquête de référence » pour identifier la présence des femmes dans les services de sécurité privée. - Renforcer les capacités de quatre (4) organisations de sécurité privée.	Année 2 Année 2		
1.3.4. Élaborer un programme de renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité sur la protection des femmes y compris les contingents.	- Nombres des agents de défense et de sécurité formés.	- Organiser quatre (4) séances de formation par an aux profits agents de défense et de sécurité.	Années 2, 3, 4, 5		

AXE PRIORITAIRE 2 : PROTECTION

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Activités	Années/ Fréquence	Responsables	Sources de vérification
Objectif principal 2.1.					

Contribuer à la connaissance des lois concernant la protection des droits des femmes, notamment les mécanismes juridiques nationaux, régionaux et internationaux.

Note : Notamment la Convention relative à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF), la Charte Africaine des Droits et des Peuples, le Protocole de Maputo, la Convention de Kampala, la Constitution du Tchad, La Loi n°006/PR/2002 du 15 avril 2002 portant promotion de la santé de reproduction, La loi n° 029 /PR/ 2015 sur l'interdiction du mariage des enfants ; l'ordonnance n° 012 du 22 mai 2018 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives en République du Tchad et son décret d'application no 0433, la Politique Nationale Genre (PNG) en 2017, et la stratégie nationale de lutte contre les violences basées sur le genre, parmi d'autres.

<p>2.1.1. Améliorer et renforcer la compréhension de la problématique genre et de la résolution 1325 d'au moins trois cents (300) acteurs de la chaîne pénale.</p>	<p>- Nombre d'acteurs de la chaîne pénale formés sur la problématique genre et la résolution 1325.</p>	<p>- Organiser trente (30) ateliers de renforcement de capacités des magistrats, greffiers, les auxiliaires de justice sur la problématique du genre et de la résolution 1325.</p>	<p>Années 2 et 3</p>		
<p>2.1.2. Renforcer la capacité de compréhension des textes juridiques sur les questions genres et droits de la personne auprès de vingt-cinq mille (25 000) femmes, jeunes femmes et filles.</p>	<p>- Nombre de femmes, jeunes femmes et filles formées/sensibilisées sur les textes juridiques relatifs aux questions genre et droits de la</p>	<p>- Organiser vingt (20) sessions de formation sur la compréhension des textes juridiques et les questions de genre et droits de la personne au profit des femmes, jeunes femmes et filles.</p>	<p>Années 3 et 4</p>		

	<p>personne.</p>	<p>- Organiser vingt (20) campagnes de sensibilisation des différentes couches (associations féminines, des jeunes, mères d'élèves, les leaders religieux et traditionnels sur l'agenda Femmes, paix et sécurité et les textes relatifs aux droits des femmes y compris l'enseignement du genre et des droits de la personne dans le système scolaire (universités, lycées, collèges).</p> <p>- Diffuser 10 émissions par an dans 23 provinces sur les violences dans les différentes provinces, communautés hôtes et sites des réfugiés,</p>	<p>Années 2, 3, 4, 5</p> <p>Années 1, 2, 3, 4, 5</p>		
--	------------------	---	--	--	--

		<p>déplacés et retournés.</p> <p>- Vulgariser de la loi n°006/PR/2002 du 15 avril 2002 portant promotion de la santé de reproduction à l'endroit des femmes et son décret d'application n° 2121/PR/2020 du 14 octobre en la traduisant dans les langues locales, distribuer les versions traduites et suite à des campagnes de sensibilisation communautaire.</p> <p>- Produire et diffuser des supports de communication sur les instruments juridiques internationaux de protection (dépliants, autocollants, panneaux, spot, documentaire, panneaux publicitaire) et</p>	<p>Années 3, 4, 5</p> <p>Années 1 et 2</p>		
--	--	---	--	--	--

		<p>sur les VBG en français, en arabe et en langues locales.</p> <p>- Organiser dix (10) séances annuelles de sensibilisation de proximité sur les instruments juridiques, l'équité et l'égalité du genre et la résolution 1325 dans les vingt-trois (23) provinces, soit deux-cent trente (230) séances.</p> <p>- Organiser pendant les quatre (4) premières années trois (3) séances de sensibilisations sectorielles dans la ville de N'Djaména sur les instruments juridiques et la résolution 1325.</p> <p>- Organiser deux (2) émissions mensuelles à</p>	<p>Années 1, 2, 3, 4, 5</p> <p>Années 1, 2, 3, 4</p> <p>Années 2, 3, 4, 5</p>		
--	--	--	---	--	--

		la radio et un (1) à la télévision sur les instruments juridiques et la résolution 1325.			
2.1.3. Susciter l'appropriation du programme Femmes, paix et sécurité chez 80% des parlementaires et membres du gouvernement ainsi que les autorités locales afin d'assurer la mobilisation du financement pour le PAN.	<ul style="list-style-type: none"> - Taux de parlementaires et membres du gouvernement ainsi que les autorités locales formées sur le PAN. -Taux de mobilisation des ressources du PAN. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser 2 ateliers annuels d'échanges au profit des parlementaires, membres du gouvernement ainsi que les autorités locales sur l'agenda Femme, paix et sécurité pour assurer la mobilisation du financement pour le PAN. 	Années 2, 3, 4		
2.1.4. Appuyer l'opérationnalisation d'au moins dix (10) centres d'alphabétisation dans chaque province du Tchad.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de centre d'alphabétisation réhabilité et rendu opérationnel. 	<ul style="list-style-type: none"> - Recruter et former 230 animateurs des centres d'alphabétisation en lien avec la résolution 1325. - Réhabiliter de deux cent trente (230) centres d'alphabétisation. 	<p>Année 2</p> <p>Années 2 et 3</p>		

		<ul style="list-style-type: none"> - Mettre en place un (1) mécanisme d'activité génératrice de revenus (jardinage, élevage, agriculture...) adapté à chaque province afin de pérenniser les activités des centres. 	Années 3, 4, 5		
<p>2.1.5. Renforcer les capacités de 2 300 femmes, jeunes femmes et les filles dans l'innovation, la gestion durable des ressources naturelles et la limitation des effets des changements climatiques.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des femmes, jeunes femmes et filles formées. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organiser deux (2) formations dans les vingt-trois (23) pour les femmes, jeunes femmes et filles sur l'innovation, la gestion durable des ressources naturelles et la limitation des effets des changements climatiques. 	Années 3 et 4		
		<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer deux-milles trois cents (2 300) femmes, jeunes femmes et filles à développer des actions en faveur de 	Années 3 et 4		

		<p>gestion durable de ressources naturelles.</p> <p>- Renforcer des mécanismes locaux de gestion durable de ressources naturelles.</p>	Années 4 et 5		
Objectif principal 2.2.					
Contribuer à l'application effective des instruments juridiques nationaux, régionaux et internationaux et de protection des promotions des droits des femmes.					
<p>2.2.1. Sensibiliser et renforcer les capacités de 80% des acteurs judiciaires concernant les textes relatifs à la protection et la promotion des droits des femmes.</p>	<p>- Taux d'acteurs judiciaires formés sur la protection et la promotion des droits des femmes.</p>	<p>- Organiser dix (10) campagnes de sensibilisation sur la protection des droits des femmes au profit des acteurs judiciaires.</p>	Années 2, 3, 4, 5		
		<p>- Sensibiliser des magistrats sur l'application stricte des lois lors des procès des auteurs des violations des droits de la femme.</p>	Années 1, 2, 3, 4, 5		
		<p>- Appuyer les tribunaux</p>	Années 3 et 4		

		<p>chargés de jugement des cas de violations des droits de la femme.</p> <p>- Mener une (1) séance de plaidoyer annuelle auprès du Ministre de la Justice pour l'application de l'ordonnance n°012 du 22 mai 2018 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives en République du Tchad et son décret d'application n°0433.</p>	Années 1, 2, 3		
<p>2.2.2. Renforcer l'offre d'aide juridique et d'assistance judiciaire dans les bureaux d'accès aux droits et à la justice installés dans les cinq (5) cours d'appel (Abéché, Moundou, Mongo, N'Djamena et Sarh).</p>	<p>- Nombre des bénéficiaires d'aide juridique et d'assistance judiciaire dans chaque cour d'appel.</p>	<p>- Sensibiliser trois milles six cents (3 600) OSC sur l'existence des bureaux d'accès au droit et à la justice.</p> <p>- Créer des partenariats avec dix (10) cliniques juridiques, avec la société civile et le</p>	<p>Années 2, 3, 4, 5</p> <p>Années 2, 3, 4, 5</p>		

		<p>barreau pour une assistance judiciaire de qualité et le rapprochement des survivantes des VBG.</p> <p>- Appuyer et renforcer des capacités aux bureaux d'accès aux droits et à la justice.</p>	Année 3		
<p>2.2.3. Appuyer le plaidoyer pour la domestication de la Convention de Kampala.</p>	<p>- Nombre de sessions de travail avec les femmes touchées par le déplacement.</p>	<p>- Organiser deux (2) sessions de travail par an avec trente-et-une milles six cents (31 600) femmes touchées par le déplacement, afin d'intégrer leurs besoins dans les programmes et projets du gouvernement.</p>	Années 1 et 2		
<p>Objectif principal 2.3.</p>					
<p>Garantir la protection des femmes activistes et défenseures des droits de la personne.</p>					
<p>2.3.1. Sensibiliser 70% des</p>	<p>- Proportion des</p>	<p>- Organiser dix (10)</p>	Années 1, 2, 3, 4, 5		

<p>autorités en charge de la sécurité sur le rôle des femmes activistes et défenseuses des droits de la personne.</p>	<p>autorités en charge de la sécurité formée sur la protection des femmes activistes et défenseuses des droits de la personne.</p>	<p>campagnes de sensibilisation au profit des autorités en charge de sécurité sur le rôle des femmes activistes et défenseuses des droits de la personne.</p>			
<p>2.3.2. Promouvoir (adopter) au niveau juridique et politique les mécanismes de protection des femmes activistes et défenseuses des droits de la personne, notamment au niveau juridique et politique.</p>	<p>- Nombre de textes, politiques et stratégies mis en place pour la protection des femmes activistes et défenseuses des droits de la personne.</p>	<p>- Mener un plaidoyer par an pour (l'adoption des textes de protection de ces femmes) la sécurisation des femmes activistes et défenseuses des droits de la personne.</p> <p>- Développer un (1) programme de formation entre les politiques, les FDS et les défenseuses sur la protection et la promotion des droits des femmes activistes et défenseuses des droits de la personne.</p>	<p>Années 1 et 2</p> <p>Année 2</p>		

		- Organiser vingt (20) ateliers sur des mécanismes de droits des femmes activistes et défenseuses des droits de la personne.	Années 2, 3, 4		
--	--	--	----------------	--	--

AXE PRIORITAIRE 3 : PREVENTION

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Activités	Années/ Fréquence	Responsables	Sources de vérification
Objectif principal 3.1.					
Garantir la pleine participation, significative et efficace des femmes et jeunes femmes dans les mécanismes de la prévention des conflits aux niveaux local, national et international.					
3.1.1. Apporter un soutien technique à 60% des organisations féminines de la société civile, des élèves et des étudiantes sur la médiation, gestion des conflits et la prévention des conflits au niveau national et local.	- Nombre des organisations féminines de la société civile formées. - Liste des organisations féminines de la société	- Former 60% des organisations des femmes de la société civile en techniques de prévention, gestion de conflit et de médiation, négociation et gestion de conflits,	Années 2 et 3		

	<p>civile techniquement appuyées.</p> <p>- Nombre de jeunes formés en techniques de prévention et de médiation.</p>	<p>rétablissement de la sécurité.</p> <p>- Former mille (1 000) jeunes en techniques de prévention et de médiation.</p> <p>- Organiser cinq (5) séances de plaidoyer auprès des Ministères en charge de l'éducation et de l'enseignement supérieur en vue d'intégrer les techniques de prévention et de médiation, négociation et gestion des conflits, rétablissement de la sécurité.</p>	<p>Année 2</p> <p>Années 2 et 3</p>		
<p>3.1.2. Appuyer financièrement 60% des organisations dirigées par les femmes pour le développement</p>	<p>- Nombre des MAP cartographiés et analysés.</p>	<p>- Réaliser une (1) cartographie et évaluation des MAP</p>	<p>Année 2</p>		

<p>des mécanismes d'alerte précoce (MAP) en vue de la mise œuvre du PAN aux niveaux national et provincial.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre des organisations dirigées par les femmes capables de mettre en place des MAP. - Nombre des MAP mis en place. - Nombre des MAP dirigés par les femmes ayant bénéficié des financements. 	<p>existants.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser cinq (5) sessions de formation sur les MAP dans toutes les vingt-trois (23) provinces. - Organiser cinq (5) formations de mille cinq cents (1 500) organisations dirigées par les femmes en techniques de mise en place de MAP. - Apporter un encadrement technique aux mille cinq cents (1 500) organisations dirigées par les femmes formées sur la mise en place des MAP. - Mettre en place cinq (5) MAP. 	<p>Années 2 et 3</p> <p>Années 2 et 3</p> <p>Années 3 et 4</p> <p>Année 3</p>		
---	--	---	---	--	--

	<p>sensibilisation de masse tenue.</p> <p>- Nombre des personnes qui ont pris connaissance des lois.</p>	<p>publicitaires (télévision et radio) annuellement.</p> <p>- Développer et produire vingt-cinq milles (25 000) dépliants en français, arabe et langues locales.</p> <p>- Organiser cinq (5) sensibilisations de masse dans les vingt-trois (23) provinces.</p> <p>- Réaliser une (1) évaluation de la population sur la connaissance de la loi par sondage.</p>	<p>Années 2 et 3</p> <p>Années 2, 3, 4, 5</p> <p>Années 3 et 5</p>		
<p>3.2.2. Améliorer la participation des femmes combattantes et associées aux combattants dans le processus de démobilisation en impliquant les femmes à un minimum de 30%</p>	<p>- Nombre des commissions mixtes qui impliquent des femmes.</p>	<p>- Organiser deux (2) séances de plaidoyer auprès des autorités compétentes pour l'implication des</p>	<p>Années 1, 2, 3</p>		

<p>dans les commissions mixtes sur le désarmement.</p>	<p>- Pourcentage des femmes dans les commissions mixtes.</p>	<p>femmes dans les commissions mixtes de désarmement.</p> <p>- Organiser deux (2) séances de plaidoyer auprès des autorités compétentes pour le recrutement d'au moins 30% des femmes dans les Forces de Défense et de Sécurité.</p> <p>- Organiser trois (3) séances de plaidoyer auprès des autorités compétentes pour l'implication des femmes dans les commissions mixtes de désarmement.</p> <p>- Organiser cinq (5) formations pour renforcer les capacités des femmes de FDS au sujet de la résolution</p>	<p>Années 2 et 3</p> <p>Années 2 et 3</p> <p>Année 3</p>		
--	--	---	--	--	--

		1325.			
--	--	-------	--	--	--

AXE PRIORITAIRE 4 : SECOURS ET RELEVEMENT

Objectifs spécifiques	Indicateurs	Activités	Années/ Fréquence	Responsables	Sources de vérification
Objectif principal 4.1.					
Assurer le bien-être mental, physique et économique des femmes, des jeunes femmes et des filles touchées par les conflits, en particulier les femmes, les jeunes femmes et les filles déplacées, retournées et réfugiées.					
4.1.1. Assurer le bien-être holistique (mental, médical et physique) d'au moins 50% des femmes, des jeunes femmes et des filles déplacées, retournées et réfugiées dans les sites, les camps et villages hôtes.	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de femmes, jeunes femmes et filles déplacées, retournées et réfugiées prises en charge par an pendant 5 ans. - Nombre de centre d'accès aux services et produits de santé créés ou améliorés. 	<ul style="list-style-type: none"> - Apporter un accompagnement juridique à trente-et-un milles six cents (31 600) femmes, jeunes femmes et filles déplacées, retournées et réfugiées, et organiser leur référencement vers les services adaptés. - Créer ou améliorer dix (10) centres d'accès aux services et produits de santé de la reproduction aux femmes, 	<p>Années 1, 2, 3, 4, 5</p> <p>Années 1, 2, 3, 4, 5</p>		

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de personnes déplacées, retournées et réfugiées sur les avantages de la santé reproductive et les services existants. - Nombre de séances d’alphabétisations à l’endroit les femmes, jeunes femmes et filles déplacées, retournées et réfugiées. - Nombre de centres de gardiennage des enfants créés et dotés de personnel qualifié. - Nombres de centres sociaux redynamisés. 	<p>jeunes femmes et filles ciblées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser trente-et-un milles six cents (31 600) personnes déplacées, retournées et réfugiées sur les avantages de la santé reproductive et les services existants. - Organiser dix (10) séances d’alphabétisation à l’endroit les femmes, jeunes femmes et filles déplacées, retournées et réfugiées. - Créer et doter de personnel qualifiés un (1) centre de gardiennage des enfants dans les grandes localités et les garderies communautaires des enfants dans chacune des vingt-trois (23) provinces au profit des femmes et jeunes femmes victimes de conflits. 	<p>Années 1, 2, 3, 4, 5</p> <p>Années 2, 3, 4, 5</p> <p>Années 2, 3, 4, 5</p>		
--	---	---	---	--	--

		- Redynamiser dix (10) centres sociaux par des formateurs compétents en techniques de leadership.	Années 2, 3, 4, 5		
4.1.2. Renforcer les capacités des dix (10) centres de prise en charge en personnels qualifiés et en équipements appropriés dans les sites reconnus au Tchad.	<p>- Nombre de centres de prise en charge dans les sites reconnus au Tchad dont les capacités ont été renforcées.</p> <p>- Nombre de sage-femmes et maïeuticiens, médecins généralistes et psychologues clinicien/nes, assistant/es sociaux/ales, juristes dans les centres de prise en charge des sites formé et/ou retenus.</p>	<p>- Réaliser une (1) enquête afin d'identifier les besoins et équiper les centres de prise en charge en matériels et équipements appropriés (matériels informatiques, médicaux, etc.).</p> <p>- Recruter et mettre à disposition dix (10) sages-femmes et maïeuticiens, dix (10) médecins généralistes et psychologues clinicien/nes, dix (10) assistant/es sociaux/ales, dix (10) juristes dans les centres de prise en charge des sites retenus.</p>	<p>Année 2</p> <p>Années 1, 2, 3, 4, 5</p>		

	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de centres d'alphabétisation créés ou réhabilités, et dotés d'agents en alphabétisation fonctionnelle. 	<ul style="list-style-type: none"> - Contractualiser un (1) cabinet d'avocats pour l'assistance judiciaire des femmes et autres personnes vulnérables. - Former dix (10) psychologues cliniciens et les mettre à la disposition des centres de manière permanente. - Construire et réhabiliter dix (10) centres d'alphabétisation. - Former/recycler dix (10) agents en alphabétisation fonctionnelle. 	<p>Années 1, 2, 3, 4, 5</p> <p>Années 2, 3, 4, 5</p> <p>Années 2 et 3</p> <p>Années 3 et 4</p>		
<p>4.1.3. Assurer l'autonomisation socioéconomique d'au moins 50% des femmes, jeunes femmes et filles</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de femmes, jeunes femmes et filles déplacées, retournées et réfugiées bénéficiaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer un (1) volet « appui aux femmes, jeunes femmes et filles déplacées, retournées et réfugiées dans les sites reconnus au 	<p>Années 2, 3, 4, 5</p>		

<p>touchées par les conflits dans des sites reconnus au Tchad.</p>	<p>des programmes d'autonomisation.</p>	<p>Tchad » dans le Programme d'autonomisation économique des femmes mis en place par le Ministère de la Femme.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Établir des synergies et partenariats avec les autres projets et programmes ciblant les femmes, les jeunes femmes et les filles déplacées, retournées et réfugiées. - Organiser cinq (5) sessions de formation à l'endroit des trente-et-un milles six cents (31 600) femmes, jeunes femmes et filles touchées par les conflits en éducation financière, entrepreneuriale et en gestion des activités génératrices de revenus. - Organiser cinq (5) séances de plaidoyer pour l'accès aux terres cultivables et 	<p>Années 1, 2, 3, 4, 5</p> <p>Années 1, 2, 3, 4, 5</p> <p>Années 1, 2, 3, 4, 5</p>		
--	---	--	---	--	--

		<p>distribution des intrants aux femmes, jeunes femmes et filles touchées par les conflits en collaboration avec les autorités locales et les leaders traditionnels.</p> <p>- Organiser cinq (5) formations en métier pour jeunes femmes et filles et distribution de kits pour les AGR</p>	Année 3		
<p>4.1.4. Mettre en place dix (10) centres intégrés de services multisectoriels (médical, psychosociale, juridique/judiciaires et réinsertion socio-économique) pour les survivants de VBG.</p>	<p>- Nombre de centres intégrés de services multisectoriels mis en place.</p> <p>- Nombre de personnes bénéficiaires de différents services.</p>	<p>- Aménager et équiper dix (10) centres intégrés de services multisectoriels.</p> <p>- Mettre en place dix (10) refuges pour les survivantes de VBG dans les vingt-trois (23) provinces.</p> <p>- Renforcer et déployer les prestataires de services.</p> <p>- Renforcer le</p>	<p>Années 1, 2, 3, 4, 5</p> <p>Années 1, 2, 3, 4, 5</p> <p>Années 2, 3, 4, 5</p> <p>Années 1, 2, 3, 4,</p>		

		<p>fonctionnement de la base des données sur les incidents de VBG (encours incluant l'observatoire genre).</p> <p>- Mettre en place la cartographie de services et du système de référencement.</p>	<p>5</p> <p>Années 2 et 3</p>		
Objectif principal 4.2.					
Garantir l'accès à la justice des victimes et survivantes des conflits et des violences.					
<p>4.2.1. Renforcer les capacités de cinq cents (500) acteurs dans le domaine juridique et judiciaire.</p>	<p>- Nombre de juges et auxiliaires de justice formés sur le rôle qu'ils peuvent jouer pour l'accès à la justice des victimes, et la thématique des violences sexuelles et sexiste.</p>	<p>- Organiser deux (2) formations pour cinq cents (500) juges et auxiliaires de justice (greffiers, avocats, polices judiciaires, huissiers de justice), en particulier au niveau local, sur le rôle qu'ils peuvent jouer pour l'accès à la justice des victimes et survivantes des conflits et des violences.</p> <p>- Organiser cinq (5) formations de renforcement</p>	<p>Années 2 et 3</p> <p>Années 2, 3, 4, 5</p>		

		<p>des capacités de cinq cents (500) parajuristes qui aident les femmes locales à obtenir la justice.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organiser cinq (5) formations pour cinq cents (500) juges et des magistrats sur la thématique des violences sexuelles et sexistes. 	Année 2		
<p>4.2.2. Mettre en place un système de démobilisation, désarmement et réinsertion DDR sensible au genre pour mille (1 000) femmes combattantes dans les conflits.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de femmes démobilisées, désarmées et réintégrées. - Nombre de structures de prise en charge des femmes enrôlées par Boko-Haram et autres conflits. 	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer et créer vingt-trois (23) structures de prise en charge des femmes enrôlées par Boko-Haram. - Renforcer et créer vingt-trois (23) structures de prise en charge des femmes enrôlées dans d'autres conflits (rebellions, conflits armés communautaires). - Organiser dix (10) séances de sensibilisation auprès de la population de manière générale pour une meilleure réinsertion des combattantes dans les vingt-trois (23) provinces. 	<p>Années 2 et 3</p> <p>Années 3 et 4</p> <p>Années 1, 2, 3, 4, 5</p>		

3 Plan de mise en œuvre

3.1 Principes de la mise en œuvre

La mise en œuvre du Plan d'action national FPS au Tchad sera multisectorielle. Pour mener à bien cette exécution, quelques valeurs ou principes directeurs sont nécessaires. Il s'agit de :

- La volonté politique : la traduction de la forte volonté politique par l'affectation des ressources gouvernementales nécessaires permettant une mise en œuvre diligente du PAN ;
- L'inclusion : il s'agit de l'inclusion de tous les acteurs par leur implication et leur prise en compte, notamment au niveau local ou provincial, dans la formulation et la mise en œuvre du PAN ;
- La durabilité : c'est-à-dire la dotation au Comité de pilotage d'une Charte définissant les mécanismes de suivi de la mise en œuvre du PAN 1325 afin de s'assurer de l'impact et de la pérennisation des actions du PAN ; et
- Le partenariat : l'engagement des partenaires multilatéraux et bilatéraux à soutenir le processus de mise en œuvre du PAN 1325.

3.2 Mobilisation des ressources

La mobilisation des ressources est une activité déterminante pour la réussite de la mise en œuvre du PAN 1325. Au Tchad, la faible capacité de financement handicape la mise en œuvre des politiques publiques de manière générale et spécifiquement les actions en faveur de la promotion du genre.

Deux approches seront combinées :

1. La mobilisation des ressources budgétaires de l'État ; et
2. La mobilisation des ressources auprès d'autres bailleurs, notamment les partenaires techniques et financiers.

Pour une bonne mise en œuvre, une partie du coût (au moins 50%) du PAN doit provenir des ressources propres du gouvernement. Celles-ci doivent être intégrées dans le budget général de l'État. Cette intégration doit être faite de manière synchrone afin que la prise en compte soit faite dans le cadrage budgétaire à moyen terme et le budget de l'année 2023 correspondant à la première année de mise en œuvre effective du PAN. Ceci fera partie intégrante d'une dynamique plus globale de budgétisation des ressources publiques sensible au genre.

Par ailleurs, le pays mettra en place une stratégie de financement adéquate du PAN, prenant en compte l'apport des fonds mobilisés auprès de ses partenaires afin de combler l'écart en matière de besoin de financement effectif. Les partenaires spécifiques ayant accompagné le processus d'élaboration du PAN et ayant affiché une volonté de financer le PAN formeront le socle de cette

approche et pourront jouer un rôle important auprès d'autres bailleurs de fonds pour mobiliser davantage de ressources financières.

3.3 Instruments de mise en œuvre

Les principaux instruments de la mise en œuvre sont :

- **Les plans annuels de travail.** Ils sont une traduction du PAN 1325 en tranches annuelles opérationnelles pour en faciliter l'exécution ;
- **Une stratégie de communication.** Elle a pour but une large diffusion des communications autour du PAN 1325 et ambitionne ainsi de toucher tous les acteurs et les populations au niveau local ;
- **Les rapports annuels de mise en œuvre du PAN 1325 produits par la coordination.** Ils tracent un état des lieux et des recommandations pour améliorer la stratégie de mise en œuvre ;
- **Les rapports d'évaluation.** Il s'agit du rapport d'évaluation à mi-parcours et le rapport d'évaluation final. Ils seront produits par une expertise indépendante ; et
- **Les rapports d'audit technique et financier,** produits par une expertise indépendante.

3.4 Acteurs de la mise en œuvre

Le PAN 1325 du Tchad est un instrument de mobilisation inclusive dont la mise en œuvre est intersectorielle et fait appel à une pluralité d'acteurs. Plusieurs acteurs interviennent donc pour une exécution pertinente et efficace du PAN.

- Les acteurs gouvernementaux

Le Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale (MGSN) est l'acteur principal qui coordonne la mise en œuvre du PAN. Il met en œuvre les activités en collaboration avec les autres acteurs. Il a adopté une approche inclusive, basée sur la prise en compte des intérêts de toutes les parties prenantes, y compris au niveau déconcentré et décentralisé.

Le Ministère en charge du plan suit la mise en œuvre du PAN de façon rapprochée avec le MGSN. Il participe aux évaluations et aux réunions statutaires.

Les autres ministères clés (éducation, défense, sécurité, etc.) et institutions gouvernementales mettent en œuvre en ce qui les concerne les activités liées à leur domaines respectifs, en collaboration avec le MGSN et les autres acteurs.

De manière spécifique, un comité de pilotage interministériel de haut niveau sera mis en place. Il sera composé des représentants du gouvernement, notamment les chefs des départements ministériels clés. Il sera présidé par le MGSN.

Le Comité de Pilotage du PAN 1325 (COPIL PAN 1325) sera assisté d'un comité technique (CT). Le CT assurera le pilotage du PAN et veillera ainsi à la bonne mise en œuvre opérationnelle dudit plan.

- Les organisations de la société civile (OSC)

Les OSC jouent un rôle important au processus d'élaboration et de mise en œuvre du PAN. Elles sont sur le terrain, au plus près des populations et travaillent déjà sur les sujets en lien avec l'agenda FPS. Il s'agit essentiellement des associations, des groupements, des mutuelles, des organisations non-gouvernementales (ONGs), des syndicats, etc. Ainsi, ces OSC, notamment les ONGs et les associations œuvrant dans le domaine de la consolidation de la paix, de la promotion du genre de manière globale ont pleinement contribué à l'élaboration du PAN et seront également des acteurs importants de la mise en œuvre, notamment au niveau local auprès des communautés. En plus de l'exécution des activités sur le terrain, elles peuvent suivre et collecter les données auprès des bénéficiaires et contribuer ainsi aux différents cycles d'évaluation de la mise en œuvre du PAN.

- Les autorités religieuses

Les autorités religieuses sont une force importante au Tchad. La population tchadienne étant majoritairement croyante, les autorités religieuses sont respectées et ont une certaine prégnance et un auditoire certain dans les lieux de culte, de prière ou d'événements sociaux. Leur implication doit être active dans le changement de mentalité et l'adoption de bonnes pratiques.

- Les autorités traditionnelles

Les autorités traditionnelles sont institutionnalisées au Tchad. L'organisation des chefferies traditionnelles a une grande influence sur les différentes communautés au Tchad. Les chefs traditionnels sont les garants de la culture et des traditions et sont à même de contrer les pratiques ancestrales jugées discriminatoires ou néfastes pour leur communauté, notamment vis-à-vis les femmes.

- Les agences des Nations Unies

Le PAN reposant sur la mise en œuvre des résolutions du Conseil de Sécurité des Nations Unies (CSNU), les agences onusiennes sont particulièrement enclines à accompagner l'État du Tchad dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'actions sur les FPS. Elles interviennent dans la mobilisation de ressources et harmoniseront leur plan de travail de manière à intégrer les objectifs visés dans le PAN 1325.

- Les autres partenaires techniques et financiers

Plusieurs autres partenaires au développement et partenaires stratégiques ont accompagné le gouvernement dans le processus d'élaboration du PAN. Ceux-ci et bien d'autres ont exprimé leur volonté d'appuyer le Tchad dans la mise en œuvre de sa première génération de plan d'action. Ils interviennent également dans la mobilisation de ressources et au financement des projets spécifiques en ligne avec les objectifs poursuivis par le PAN 1325.

4 Plan de suivi et d'évaluation du PAN 1325

Le plan de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PAN 1325 peut être constitué d'un Comité National de Suivi-Évaluation (ou Comité de Pilotage), et d'un Comité d'Élaboration et de Suivi du PAN 1325 (ou Comité Technique de Suivi-Évaluation).

4.1 Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage du PAN 1325 (COFIL PAN 1325), présidé par le MGSN, peut avoir pour membres : le Ministère de l'Enseignement Supérieur, le Ministère de l'Éducation Nationale, le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de la Justice, le Ministère de la Sécurité Publique, le Ministère de la Défense, le Ministère de la Réconciliation et du Dialogue, les agences onusiennes, et des représentants d'OSC.

Le Comité de Pilotage va permettre de :

- Fournir des orientations stratégiques ;
- Impulser la mise en œuvre ;
- Évaluer la qualité de la mise en œuvre du PAN 1325 et proposer des mesures correctives ;
- Valider les changements programmatiques en rapport avec le PAN 1325 ;
- Valider les plans de travail annuels relatifs au PAN 1325 ; et
- Coordonner la mobilisation des ressources autour du PAN 1325.

4.2 Le Comité Technique Permanent du PAN 1325

Le Comité Technique Permanent est constitué d'un Secrétaire permanent qui est le chef de l'équipe technique, de quatre (4) experts thématiques, incluant des représentants de la société civile, en charge des quatre piliers de la résolution 1325 et un personnel d'appui.

Le Comité Technique a pour charge de veiller à la bonne exécution du PAN 1325. À ce titre, il coordonne les actions des principales parties prenantes, y

compris des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), les représentants des organisations de la société civile, les chefs religieux, les médias et les Ministères clés.

Le Comité technique est plus spécifiquement chargé de :

- Faire un suivi des progrès et des résultats ;
- Rechercher et coordonner les financements de la mise en œuvre ;
- Produire des rapports périodiques ;
- Pré-valider les rapports à soumettre au Comité de Pilotage ;
- Recruter le personnel d'appui ; et
- Réaliser l'évaluation à mi-parcours et l'évaluation finale du PAN.

Les points focaux de la résolution 1325 vont, grâce à un protocole bien défini, collecter les informations sur la mise en œuvre du PAN 1325 aux niveaux des ministères sectoriels, des OSC, des ONG, et des organisations internationales.

En effet, dès lorsque les activités sont enclenchées, il revient au comité technique de suivi, de veiller et de faire le rapportage sur l'état d'avancement à chaque étape du processus afin de permettre une meilleure prise de décisions et l'atteinte des résultats. Il s'agit de suivre et d'évaluer les principaux indicateurs du PAN.

Dans ce cadre, il coordonnera la réalisation de l'étude de référence sur les principaux indicateurs dès les premiers jours de mise en œuvre. Le suivi permanent de ces indicateurs permettra d'anticiper les écueils et de réajuster le pilotage du PAN sur la trajectoire souhaitée. Les différents outils de planification sont suivis dans le temps et évalués de façon trimestrielle afin que des mesures correctives puissent être apportées. Les rapports d'activités constituent également des outils de suivi et d'évaluation.

4.3 Les évaluations

Plusieurs évaluations seront menées dans le cadre de la mise en œuvre du PAN. Il s'agira de faire un état des lieux de la mise en œuvre et de l'atteinte des objectifs en suivant des critères spécifiques tels que l'évolution des indicateurs et la performance financière.

Deux principales évaluations devront ainsi être menées :

- Une évaluation intermédiaire (à mi-parcours) ; et
- Une évaluation finale.

Une **évaluation intermédiaire** peut être diligentée avant le terme du PAN à la fin de la troisième année de mise en œuvre. Elle permettra d'apprécier la trajectoire

de l'exécution des objectifs et activités du plan afin d'apporter les modifications nécessaires.

Au terme du PAN 2023-2027, **l'évaluation finale** intervient pour juger de la mise en œuvre globale du PAN et de sa réussite. Elle permettra de mieux cerner le rapport entre les orientations, les ressources mobilisées et les résultats réels obtenus. Elle permettra ainsi d'apprécier le niveau de réalisation des indicateurs « SMART » (spécifiques ; mesurables ; atteignables ; pertinents (relevant) ; temporels) du PAN.

Elle consistera aussi d'apprécier les indicateurs globaux mesurables dont entre autres :

- Le taux de réalisation physique ;
- Le taux de réalisation financière ;
- Les financements des partenaires ; et
- Le nombre d'activités plan/hors plan.

L'évaluation finale préfigurera l'élaboration du prochain cycle de planification quinquennale. En effet, le PAN 1325 du Tchad de deuxième génération devra prendre en compte les écueils dont a pu faire face la première lors de sa mise en œuvre et en tirer les conséquences constructives avant de formuler un nouveau PAN plus pertinent.

ANNEXE 1: Coût et budget du PAN 1325

Sommaire du budget 2023-2027 :

Domaine prioritaire	Coût total (devise locale)	Coût total (USD/EUR)	Coût total Année 1 (USD/EUR)	Coût total Année 2 (USD/EUR)	Coût total Année 3 (USD/EUR)	Coût total Année 4 (USD/EUR)	Coût total Année 5 (USD/EUR)	Commentaires et réponses
1 Participation	4 724 924 000	7 602 941,46 \$	823 649,15 \$	1 360 717,50 \$	3 301 752,59 \$	1 086 565,78 \$	527 640,02 \$	
2 Protection	4 319 348 600	6 948 876,19 \$	751 041,90 \$	1 930 909,26 \$	2 332 900,80 \$	1 409 450,38 \$	524 573,85 \$	
3 Prévention	1 887 448 491	3 037 119,83 \$	20 147,18 \$	792 499,00 \$	1 245 335,98 \$	568 636,68 \$	410 500,99 \$	
4 Secours et Relèvement	4 917 350 000	7 912 576,84 \$	493 763,07 \$	1 854 273,00 \$	2 573 989,48 \$	1 924 567,15 \$	1 065 984,13 \$	
5 Suivi et évaluation	19 900 000	191 040,00 \$	38 208,00 \$	38 208,00 \$	38 208,00 \$	38 208,00 \$	38 208,00 \$	Réparti au cours des 5 ans
Total	15 868 971 091	25 692 554,32 \$	2 126 809,30 \$	5 976 606,76 \$	9 492 186,86 \$	5 027 427,98 \$	2 566 907,00 \$	

Veillez voir le budget détaillé par axes prioritaires ci-joint.

Coûts du plan d'action national

Instructions	
--------------	--

Pays	Tchad
Année de rapportage	2022
Ministère/agence gouvernementale	Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale
Projet	an d'action national sur les femmes, la paix et la sécurité

Domaine prioritaire 2		Protection																
Objectif stratégique		2.1 Contribuer à la connaissance des lois concernant la protection des droits des femmes, notamment les mécanismes juridiques nationaux, régionaux et internationaux																
Les résultats	Activités connexes	Coûts associés	Unité	Coût de l'unité	Nombre d'unités	Nombre d'années (réurrence)	Coût total (devises locales)	Taux de change : monnaie locale en USD/EUR	Coût total en USD/EUR	Total par activité en EUR/USD	Budget pour Année 1 en EUR/USD	Budget pour Année 2 en EUR/USD	Budget pour Année 3 en EUR/USD	Budget pour Année 4 en EUR/USD	Budget pour Année 5 en EUR/USD	Agence/ministère/organisation d'exécution	Source de financement projet (par exemple, nationale/internationale)	Commentaires/Réponses
2.1.1. Améliorer et renforcer la compréhension de la problématique genre et de la résolution 1325 d'au moins trois cents (300) acteurs de la chaîne pénale	Organiser trente (30) ateliers de renforcement de capacités des magistrats, greffiers, les auxiliaires de justice sur la problématique du genre et de la résolution 1325 (annexes 2 & 3)	Réunions préparatoires	Forfait	100 000	30	1	3 000 000	0,002	4 827,34	133 113,96 \$								
		Crédit de communication et Internet	Forfait	75 000	15	1	1 125 000	0,002	1 810,25									
		Location de salle	Jour	100 000	60	1	6 000 000	0,002	9 654,68									
		Kits participant(e)s	Participants(es)	2 000	300	1	600 000	0,002	965,47									
		Matériels didactiques (Calepin, bloc note, stylo, cartable)	Forfait	100 000	30	1	3 000 000	0,002	4 827,34									
		Experts (e), Chercheur (e)	Jour	100 000	60	1	6 000 000	0,002	9 654,68									
		Perdém Experts (e), Chercheur (e)	Jour	40 000	150	1	6 000 000	0,002	9 654,68									
		Couverture médiatique (Spots publicitaires, Kakimono, Banderole, Presse écrite, Presse en ligne, Radio, Télévisions, ...)	Forfait	300 000	30	1	9 000 000	0,002	14 482,03									
		Restauration	Participants(es)	10 000	900	1	9 000 000	0,002	14 482,03									
		fraîs de déplacement participants non résidents	Participants(es)	30 000	480	1	14 400 000	0,002	23 171,24									
		fraîs de déplacement des participants résidents	Participants(es)	10 000	120	1	1 200 000	0,002	1 930,94									
		Fongibles secrétariats (attestation, rapport etc.)	Forfait	200 000	30	1	6 000 000	0,002	9 654,68									
		perdiem modération	Jour	50 000	60	1	3 000 000	0,002	4 827,34									
		Perdém des Participants non résidents	Participants(es)	30 000	480	1	14 400 000	0,002	23 171,24									
		Réunions préparatoires	Forfait	300 000	40	1	12 000 000	0,002	19 309,57									
		Crédit de communication et Internet	Forfait	75 000	20	1	1 500 000	0,002	2 413,67									
		Location de salle	Jour	100 000	40	1	4 000 000	0,002	6 436,46									
		Kits participant(e)s	Participants(es)	2 000	25 000	1	50 000 000	0,002	80 455,70									
		Matériels didactiques (Calepin, bloc note, stylo, cartable)	Forfait	200 000	20	1	4 000 000	0,002	6 436,46									
		Experts (e), Chercheur (e)	Jour	100 000	40	1	4 000 000	0,002	6 436,46									
Perdém Experts (e), Chercheur (e)	Jour	40 000	80	1	3 200 000	0,002	5 149,16											
Couverture médiatique (Spots publicitaires, Kakimono, Banderole, Presse écrite, Presse en ligne, Radio, Télévisions, ...)	Forfait	300 000	20	1	6 000 000	0,002	9 654,68											
Restauration	Participants(es)	10 000	25 000	1	250 000 000	0,002	402 278,51											
fraîs de déplacement participants non résidents	Participants(es)	30 000	5 000	1	150 000 000	0,002	241 367,10											
fraîs de déplacement des participants résidents	Participants(es)	10 000	18 750	1	187 500 000	0,002	301 708,88											
Fongibles secrétariats (attestation, rapport etc.)	Forfait	200 000	20	1	4 000 000	0,002	6 436,46											
perdiem modération	Jour	50 000	40	1	2 000 000	0,002	3 218,23											
Perdém des Participants non résidents	Participants(es)	30 000	5 000	1	150 000 000	0,002	241 367,10											
Impression T. Shirt	Nombre	6 000	-	1	0	0,002	0,00											
Matériels didactiques (Calepin, bloc note, stylo, cartable)	Jour	25 000	20	1	500 000	0,002	804,56											
Matériels de sonorisation (Discothèque, groupe, carburant)	Jour	50 000	20	1	1 000 000	0,002	1 609,11											
Location véhicule	Jour	80 000	100	1	8 000 000	0,002	12 872,91											
Carburant	Km	700	6 000	1	4 200 000	0,002	6 758,28											
Cachet aux artistes	Jour	80 000	100	1	8 000 000	0,002	12 872,91											
Cotation	Participants(es)	100 000	40	1	4 000 000	0,002	6 436,46											
Crédit de communication et Internet	Forfait	75 000	40	1	3 000 000	0,002	4 827,34											
Perdém	Participants(es)	30 000	500	1	15 000 000	0,002	24 136,71											
Diminuer les émissions par an dans 23 provinces sur les violences dans les différentes provinces, communautés hôtes et sites des réfugiés, déplacés et retournés (année 1,2,3, 4 & 5)	Emissions radios diffusées	Nombre	70 000	230	5	80 500 000	0,002	129 533,68										
Emission télévision diffusée	Nombre	500 000	230	1	115 000 000	0,002	185 048,11											
2.1.2. Renforcer la capacité de compréhension des textes juridiques sur les questions genres et droits de la personne auprès de vingt-cinq mille (25 000) femmes, jeunes femmes et filles	Vulgariser de la loi n°006/PR/2002 du 15 avril 2002 portant promotion de la santé de reproduction à l'endroit des femmes et son décret d'application n° 2121/PR/2020 du 14 octobre en la traduisant dans les langues locales, distribuer les versions traduites et suite à des campagnes de sensibilisation communautaire (année 3,4 & 5)	Traduction de la loi et décret en langue locale	Nombre	300 000	2	1	600 000	0,002	965,47									
		Production de la loi et décret traduits en langue	nombre	1 000	25 000	1	25 000 000	0,002	40 227,85									
		Matériels didactiques (Calepin, bloc note, stylo, cartable)	Jour	25 000	23	1	575 000	0,002	925,24									
		Matériels de sonorisation (Discothèque, groupe, carburant)	Jour	50 000	23	1	1 150 000	0,002	1 850,48									
		Location véhicule	Jour	80 000	115	1	9 200 000	0,002	14 803,85									
		Carburant	Km	700	1 500	1	1 050 000	0,002	1 689,57									
		Cotation	Participants(es)	100 000	23	1	2 300 000	0,002	3 700,96									
		Crédit de communication et Internet	Forfait	75 000	23	1	1 725 000	0,002	2 775,72									
		Perdém	Participants(es)	30 000	115	1	3 450 000	0,002	5 551,44									
		Diplômés	Nombre	2 500	23 000	1	57 500 000	0,002	92 534,06									
		autocollant	Nombre	5 000	2 300	1	11 500 000	0,002	18 504,81									
		panneaux	Nombre	150 000	230	1	34 500 000	0,002	55 514,43									
		spolis publicitaire	Nombre	300 000	23	1	6 900 000	0,002	11 102,99									
		Microprogramme	Nombre	200 000	23	1	4 600 000	0,002	7 401,92									
		Diffusion microprogramme	Nombre	500 000	23	1	11 500 000	0,002	18 504,81									
		Impression T. Shirt	Nombre	6 000	0	5	0	0,002	0,00									
		Matériels didactiques (Calepin, bloc note, stylo, cartable)	Jour	25 000	10	5	1 250 000	0,002	2 011,39									

Les résultats	Activités et coûts associés	Unité	Coût de l'unité	Nombre d'unités	Nombre d'année (récurrent)	Coût total (devis local)	Taux de change monnaie locale en USD/EUR	Coût total en USD/EUR	Total par activité en EUR/USD	Budget pour Année 1 en EUR/USD	Budget pour Année 2 en EUR/USD	Budget pour Année 3 en EUR/USD	Budget pour Année 4 en EUR/USD	Budget pour Année 5 en EUR/USD	Agence émettrice / Agence de gestion / Agence d'exécution	Source de financement (par exemple, nationale/internationale)	Commentaires/Réponses
2.2.1. Sensibiliser et renforcer les capacités de 80% des acteurs judiciaires concernant les textes relatifs à la protection et la promotion des droits des femmes.	Organiser dix (10) campagnes de sensibilisation sur la protection des droits des femmes au profit des acteurs judiciaires. (année 2,3,4 &5)	Impression T. Shirt	Nombre	6 000	2300	1	13 800 000	0,002	22 205,77	406 743,80 \$							
		Matériels didactiques (Calepin, bloc note, stylo, cartable)	Jour	25 000	230	1	5 750 000	0,002	9 252,41								
		Matériels de sonorisation(Discothèque, groupe, carburant	Jour	50 000	690	1	34 500 000	0,002	55 514,43								
		Location véhicule	Jour	80 000	690	1	55 200 000	0,002	88 423,09								
		Carburant	Km	700	69000	1	48 300 000	0,002	77 720,21								
		Cachet aux artistes	Jour	80 000	450	1	36 000 000	0,002	57 928,10								
		Collation	Participants(es)	100 000	230	1	23 000 000	0,002	37 009,62								
		Crédit de communication et Internet	Forfait	75 000	23	1	1 725 000	0,002	2 775,72								
		Perdiems	Participants(es)	30 000	1150	1	34 500 000	0,002	55 514,43								
		Impression T. Shirt	Nombre	6 000	2300	1	13 800 000	0,002	22 205,77								
	Sensibiliser des magistrats sur l'application stricte des lois lors des procès des auteurs des violations des droits de la femme. (année 1,2,3,4 &5)	Matériels didactiques (Calepin, bloc note, stylo, cartable)	Jour	25 000	230	1	5 750 000	0,002	9 252,41	380 837,06 \$	76 167,41 \$	76 167,41 \$	76 167,41 \$	76 167,41 \$			
		Matériels de sonorisation(Discothèque, groupe, carburant	Jour	50 000	690	1	34 500 000	0,002	55 514,43								
		Location véhicule	Jour	80 000	690	1	55 200 000	0,002	88 423,09								
		Carburant	Km	700	46000	1	32 200 000	0,002	51 813,47								
		Cachet aux artistes	Jour	80 000	450	1	36 000 000	0,002	57 928,10								
		Collation	Participants(es)	100 000	230	1	23 000 000	0,002	37 009,62								
		Crédit de communication et Internet	Forfait	75 000	23	1	1 725 000	0,002	2 775,72								
		Perdiems	Participants(es)	30 000	1150	1	34 500 000	0,002	55 514,43								
		Impression T. Shirt	Nombre	6 000	2300	1	13 800 000	0,002	22 205,77								
		Matériels didactiques (Calepin, bloc note, stylo, cartable)	Jour	25 000	230	1	5 750 000	0,002	9 252,41								
Appuyer les tribunaux chargés de jugement des cas de violations des droits de la femme. (année 3&4)	Matériels de sonorisation(Discothèque, groupe, carburant	Jour	50 000	690	1	34 500 000	0,002	55 514,43	-								
	Location véhicule	Jour	80 000	690	1	55 200 000	0,002	88 423,09									
	Carburant	Km	700	46000	1	32 200 000	0,002	51 813,47									
	Cachet aux artistes	Jour	80 000	450	1	36 000 000	0,002	57 928,10									
	Collation	Participants(es)	100 000	230	1	23 000 000	0,002	37 009,62									
	Crédit de communication et Internet	Forfait	75 000	23	1	1 725 000	0,002	2 775,72									
	Perdiems	Participants(es)	30 000	1150	1	34 500 000	0,002	55 514,43									
	Impression T. Shirt	Nombre	6 000	2300	1	13 800 000	0,002	22 205,77									
	Matériels didactiques (Calepin, bloc note, stylo, cartable)	Jour	25 000	230	1	5 750 000	0,002	9 252,41									
	Location salle	Jour	100 000	2	3	600 000	0,002	965,47									
Mener une (1) séance de plaidoyer annuelle auprès du Ministre de la Justice pour l'application de l'ordonnance n°12 du 22 mai 2018 instituant la parité dans les fonctions nominatives et électives en République du Togo et son décret d'application n°1433.	Collation (déjeuner, cocktail, etc.)	Participants(es)	25 000	60	3	3 750 000	0,002	6 034,18	12 551,09 \$	4 183,70 \$	4 183,70 \$	4 183,70 \$					
	Crédit de communication et Internet	Forfait	75 000	2	3	450 000	0,002	724,10									
	Documentation	Forfait	200 000	1	3	600 000	0,002	965,47									
	Frais de déplacement	Jour	10 000	50	3	1 500 000	0,002	2 413,67									
	Couverture médiatique	Forfait	300 000	1	3	900 000	0,002	1 448,20									
	Impression T. Shirt	Nombre	6 000	3600	1	21 600 000	0,002	34 756,86									
	Matériels didactiques (Calepin, bloc note, stylo, cartable)	Jour	25 000	5	1	125 000	0,002	201,14									
	Matériels de sonorisation(Discothèque, groupe, carburant	Jour	50 000	75	1	3 750 000	0,002	6 034,18									
	Location véhicule	Jour	80 000	25	1	2 000 000	0,002	3 216,23									
	Carburant	Km	700	1500	1	1 050 000	0,002	1 688,97									
2.2.2. Renforcer l'offre d'aide juridique et d'assistance judiciaire dans les bureaux d'accès aux droits et à la justice installés dans les cinq (5) ours d'appel (Abéché, Moundou, Marga, NDjamena et Sarh).	Matériels didactiques (Calepin, bloc note, stylo, cartable)	Jour	25 000	5	1	125 000	0,002	201,14	83 432,56 \$		20 858,14 \$	20 858,14 \$	20 858,14 \$				
	Matériels de sonorisation(Discothèque, groupe, carburant	Jour	50 000	75	1	3 750 000	0,002	6 034,18									
	Location véhicule	Jour	80 000	25	1	2 000 000	0,002	3 216,23									
	Carburant	Km	700	1500	1	1 050 000	0,002	1 688,97									
	Cachet aux artistes	Jour	80 000	150	1	12 000 000	0,002	19 309,37									
	Collation	Participants(es)	100 000	50	1	5 000 000	0,002	8 045,57									
	Crédit de communication et Internet	Forfait	75 000	23	1	1 725 000	0,002	2 775,72									
	Perdiems	Participants(es)	40 000	115	1	4 600 000	0,002	7 401,92									
	Collation	Nombre	150 000	10	1	1 500 000	0,002	2 413,67									
	Prise en charges des cabinet d'avocats	Nombre	500 000	5	1	2 500 000	0,002	4 022,79									
	Crédit de communication et Internet	Forfait	75 000	5	1	375 000	0,002	603,42									
	Réunions préparatoires	Forfait	100 000	3	1	300 000	0,002	482,73									
	Crédit de communication et Internet	Forfait	75 000	3	1	225 000	0,002	362,05									
	Location de salle	Jour	100 000	2	1	200 000	0,002	321,82									
	Kits participant(es)	Participants(es)	2 000	50	1	100 000	0,002	160,91									
	Matériels didactiques (Calepin, bloc note, stylo, cartable)	Forfait	200 000	1	1	200 000	0,002	321,82									
	Experts (e), Chercheur (e).	Jour	100 000	2	1	200 000	0,002	321,82									
	Perdiem Experts (e), Chercheur (e).	Jour	40 000	4	1	160 000	0,002	257,46									
	Couverture médiatique (Spots publicitaires, Kakimono, Banderole, Presse écrite, Presse en ligne, Radios, Télévisions,)	Forfait	300 000	2	1	600 000	0,002	965,47									
	Restauration	Participants(es)	10 000	110	1	1 100 000	0,002	1 770,03									
frais de déplacement participants non résidents	Participants(es)	30 000	60	1	1 800 000	0,002	2 896,41										
frais de déplacement des participants résidents	Participants(es)	10 000	40	1	400 000	0,002	643,65										
Fongibles secrétariats (attestation, rapport etc.)	Forfait	200 000	2	1	400 000	0,002	643,65										
perdiem modération	Jour	50 000	3	1	150 000	0,002	241,37										
Perdiem des Participants non résidents	Participants(es)	30 000	120	1	3 600 000	0,002	5 792,81										
Réunions préparatoires	Forfait	100 000	3	1	300 000	0,002	482,73										
Crédit de communication et Internet	Forfait	75 000	3	1	225 000	0,002	362,05										
Location de salle	Jour	200 000	23	1	4 600 000	0,002	7 401,92										
Kits participant(es)	Participants(es)	2 000	31600	1	63 200 000	0,002	101 696,91										
Matériels didactiques (Calepin, bloc note, stylo, cartable)	Forfait	200 000	23	1	4 600 000	0,002	7 401,92										
Experts (e), Chercheur (e).	Jour	100 000	23	1	2 300 000	0,002	3 700,96										
Perdiem Experts (e), Chercheur (e).	Jour	40 000	92	1	3 680 000	0,002	5 921,54										
Couverture médiatique (Spots publicitaires, Kakimono, Banderole, Presse écrite, Presse en ligne, Radios, Télévisions,)	Forfait	300 000	23	1	6 900 000	0,002	11 102,89										
Collation	Participants(es)	5 000	31600	1	158 000 000	0,002	254 240,02										
frais de déplacement participants non résidents	Participants(es)	30 000	1104	1	33 120 000	0,002	53 293,86										
frais de déplacement des participants résidents	Participants(es)	10 000	2070	1	20 700 000	0,002	33 308,66										
Fongibles secrétariats (attestation, rapport etc.)	Forfait	200 000	23	1	4 600 000	0,002	7 401,92										
perdiem modération	Jour	50 000	46	1	2 300 000	0,002	3 700,96										
Perdiem des Participants non résidents	Participants(es)	30 000	1104	1	33 120 000	0,002	53 293,86										
Objectif stratégique	2.3. Garantir la protection des femmes actives et défenseures des droits de la personnes.								543 309,30 \$	271 654,65 \$	271 654,65 \$						

Coûts du plan d'action national

Instructions

Pays	Tchad
Année de rapportage	2022
Ministère/agence gouvernementale	Ministère du Genre et de la Solidarité
Projet	Action national sur les femmes, la paix et la

Domaine prioritaire 3		Prévention																			
Objectif stratégique		3.1. Renforcer la capacité de compréhension des textes juridiques sur les questions genres et droits de la personne auprès de vingt-cinq mille (25 000) femmes jeunes femmes et filles																			
Les résultats	Activités connexes	Coûts associés	Unité	Coût de l'unité	Nombre d'unités	Nombre d'année (recurrence)	Coût total (devisé locale en USD/UEUR)	Taux de change : monnaie locale en USD/UEUR	Coût total en USD/UEUR	Total par activité en EUR/USD	Budget pour Année 1 en EUR/USD	Budget pour Année 2 en EUR/USD	Budget pour Année 3 en EUR/USD	Budget pour Année 4 en EUR/USD	Budget pour Année 5 en EUR/USD	Agence/ministère/organisation d'exécution	Source de financement projeté (par exemple, nationale/internationale)	Commentaires/Notes			
3.1.1. Apporter un soutien technique à 60% des organisations féminines de la société civile, des élèves et des étudiantes sur la médiation, gestion des conflits et la prévention des conflits au niveau national et local.	Former 60% des organisations des femmes de la société civile en techniques de prévention, gestion de conflits et de médiation, négociation et gestion de conflits, rétablissement de la sécurité (année 2 & 3)	Réunions préparatoires	Forfait	100 000	2	1	200 000	0,002	321,82	56 013,26 \$	28 006,63 \$	28 006,63 \$									
		Crédit de communication et internet	Forfait	75 000	2	1	150 000	0,002	241,37												
		Location de salle	Jour	100 000	2	1	200 000	0,002	321,82												
		Kits participants	Participants(es)	3 000	20	1	60 000	0,002	96,54												
		Matériels didactiques (Calepin, bloc note, stylo, cartable)	Forfait	200 000	4	1	800 000	0,002	1 287,29												
		Experts (e), Chercheur (e)	Jour	100 000	160	1	16 000 000	0,002	28 745,82												
		Perturbes Experts (e), Chercheur (e)	Jour	40 000	160	1	6 400 000	0,002	10 296,33												
		Couverture médiatique (Sports publicitaires, Kakimono, Banderole, Presse écrite, Presse en ligne, Radios, Télévisions...)	Forfait	300 000	20	1	6 000 000	0,002	9 654,68												
		Restauration (15 personnes x 15000 x 2 jours)	Participants(es)	15 000	60	1	900 000	0,002	1 448,20												
		Frais de déplacement participants non résidents	Participants(es)	40 000	60	1	2 400 000	0,002	3 861,87												
		Frais de déplacement des participants résidents	Participants(es)	10 000	2	1	20 000	0,002	32,18												
		Fongibles secrétariats (attestation, rapport etc.)	Forfait	200 000	2	1	400 000	0,002	643,69												
		Perdiem des Participants non résidents	Participants(es)	50 000	2	1	100 000	0,002	160,91												
		Réunions des Participants non résidents	Participants(es)	40 000	32	1	1 280 000	0,002	2 099,67												
		Réunions préparatoires	Forfait	100 000	2	1	200 000	0,002	321,82												
		Crédit de communication et internet	Forfait	75 000	2	1	150 000	0,002	241,37												
		Location de salle	Jour	100 000	2	1	200 000	0,002	321,82												
		Kits participants	Participants(es)	3 000	1 000	1	3 000 000	0,002	4 827,34												
		Matériels didactiques (Calepin, bloc note, stylo, cartable)	Forfait	200 000	1	1	200 000	0,002	321,82												
		Experts (e), Chercheur (e)	Jour	100 000	2	1	200 000	0,002	321,82												
Perturbes Experts (e), Chercheur (e)	Jour	40 000	3	1	120 000	0,002	193,09														
Couverture médiatique (Sports publicitaires, Kakimono, Banderole, Presse écrite, Presse en ligne, Radios, Télévisions...)	Forfait	300 000	2	1	6 000 000	0,002	9 654,68														
Restauration (1000 personnes x 15000 x 2 jours)	Participants(es)	15 000	2 000	1	30 000 000	0,002	48 273,42														
Frais de déplacement participants non résidents	Participants(es)	40 000	87	1	3 478 261	0,002	5 596,92														
Frais de déplacement des participants résidents	Participants(es)	10 000	913	1	9 130 000	0,002	14 691,21														
Fongibles secrétariats (attestation, rapport etc.)	Forfait	200 000	10	1	2 000 000	0,002	3 218,23														
Perdiem des Participants non résidents	Participants(es)	50 000	10	1	500 000	0,002	804,58														
Location de salle	Jour	100 000	87	1	8 700 000	0,002	13 989,72														
Crédit de communication et internet	Forfait	75 000	10	1	750 000	0,002	1 191,15														
Documentation	Forfait	200 000	5	1	1 000 000	0,002	1 609,11														
Frais de déplacement	Forfait	100 000	60	1	6 000 000	0,002	9 654,68														
Couverture médiatique (Sports publicitaires, Kakimono, Banderole, Presse écrite, Presse en ligne, Radios, Télévisions...)	Forfait	300 000	5	1	1 500 000	0,002	2 413,67														
Location de salle	Jour	200 000	2	1	400 000	0,002	643,69														
Experts (e), Chercheur (e)	Jour	100 000	15	1	1 500 000	0,002	2 413,67														
Couverture médiatique (Sports publicitaires, Kakimono, Banderole, Presse écrite, Presse en ligne, Radios, Télévisions...)	Forfait	300 000	5	1	1 500 000	0,002	2 413,67														
Couverture médiatique	Forfait	100 000	1	1	100 000	0,002	160,91														
Réunions préparatoires	Forfait	100 000	2	1	200 000	0,002	321,82														
Crédit de communication et internet	Forfait	75 000	2	1	150 000	0,002	241,37														
Location de salle	Jour	100 000	46	1	4 600 000	0,002	7 401,92														
Kits participants	Participants(es)	3 000	1 300	1	3 900 000	0,002	6 161,73														
Matériels didactiques (Calepin, bloc note, stylo, cartable)	Forfait	200 000	23	1	4 600 000	0,002	7 401,92														
Experts (e), Chercheur (e)	Jour	100 000	46	1	4 600 000	0,002	7 401,92														
Perturbes Experts (e), Chercheur (e)	Jour	40 000	69	1	2 760 000	0,002	4 441,15														
Couverture médiatique (Sports publicitaires, Kakimono, Banderole, Presse écrite, Presse en ligne, Radios, Télévisions...)	Forfait	300 000	23	1	6 900 000	0,002	11 102,89														
Restauration	Participants(es)	15 000	2 760	1	41 400 000	0,002	66 817,32														
Frais de déplacement participants non résidents	Participants(es)	40 000	900	1	36 000 000	0,002	57 928,10														
Frais de déplacement des participants résidents	Participants(es)	10 000	1 400	1	14 000 000	0,002	22 527,60														
Fongibles secrétariats (attestation, rapport etc.)	Forfait	200 000	23	1	4 600 000	0,002	7 401,92														
Perdiem des Participants non résidents	Participants(es)	50 000	46	1	2 300 000	0,002	3 700,96														
Réunions des Participants non résidents	Participants(es)	40 000	900	1	36 000 000	0,002	57 928,10														
Réunions préparatoires	Forfait	100 000	2	1	200 000	0,002	321,82														
Crédit de communication et internet	Forfait	75 000	2	1	150 000	0,002	241,37														
Location de salle	Jour	100 000	103	1	10 300 000	0,002	16 691,14														
Kits participants	Participants(es)	3 000	1 500	1	4 500 000	0,002	7 241,61														
Matériels didactiques (Calepin, bloc note, stylo, cartable)	Forfait	200 000	10	1	2 000 000	0,002	3 218,23														
Experts (e), Chercheur (e)	Jour	100 000	20	1	2 000 000	0,002	3 218,23														
Perturbes Experts (e), Chercheur (e)	Jour	40 000	30	1	1 200 000	0,002	1 930,94														
Couverture médiatique (Sports publicitaires, Kakimono, Banderole, Presse écrite, Presse en ligne, Radios, Télévisions...)	Forfait	300 000	10	1	3 000 000	0,002	4 827,34														
Restauration	Participants(es)	15 000	3 000	1	45 000 000	0,002	72 410,13														
Frais de déplacement participants non résidents	Participants(es)	40 000	1 500	1	60 000 000	0,002	96 546,84														
Frais de déplacement des participants résidents	Participants(es)	10 000	800	1	8 000 000	0,002	12 872,91														
Fongibles secrétariats (attestation, rapport etc.)	Forfait	200 000	23	1	4 600 000	0,002	7 401,92														
Perdiem des Participants non résidents	Participants(es)	50 000	30	1	1 500 000	0,002	2 413,67														
Réunions des Participants non résidents	Participants(es)	40 000	1 200	1	12 000 000	0,002	19 309,34														
Location de salle	Jour	100 000	100	1	10 000 000	0,002	16 091,14														
Kits participants	Participants(es)	3 000	1 500	1	4 500 000	0,002	7 241,61														
Matériels didactiques (Calepin, bloc note, stylo, cartable)	Forfait	200 000	10	1	2 000 000	0,002	3 218,23														
Experts (e), Chercheur (e)	Jour	100 000	20	1	2 000 000	0,002	3 218,23														
Perturbes Experts (e), Chercheur (e)	Jour	40 000	30	1	1 200 000	0,002	1 930,94														
Couverture médiatique (Sports publicitaires, Kakimono, Banderole, Presse écrite, Presse en ligne, Radios, Télévisions...)	Forfait	300 000	10	1	3 000 000	0,002	4 827,34														
Restauration (1500 personnes x 15000 x 2 jours)	Participants(es)	15 000	3 000	1	45 000 000	0,002	72 410,13														
Frais de déplacement participants non résidents	Participants(es)	40 000	1 500	1	60 000 000	0,002	96 546,84														
Frais de déplacement des participants résidents	Participants(es)	10 000	800	1	8 000 000	0,002	12 872,91														
Fongibles secrétariats (attestation, rapport etc.)	Forfait	200 000	10	1	2 000 000	0,002	3 218,23														
3.1.2. Appuyer financièrement 60% des organisations dirigées par les femmes pour le développement des mécanismes d'alerte précoce (MAP) en vue de la mise œuvre du PAN aux niveaux national et provincial.	Organiser cinq (5) formations de mille cinq cents (1 500) organisations dirigées par les femmes en techniques de mise en place de MAP (année 3 & 4)	Réunions préparatoires	Forfait	100 000	2	1	200 000	0,002	321,82	324 477,84 \$	162 238,92 \$	162 238,92 \$									
		Crédit de communication et internet	Forfait	75 000	2	1	150 000	0,002	241,37												
Apporter un encadrement technique aux mille cinq cents (1 500) organisations dirigées par les femmes formées sur la mise en place des MAP (année 3 & 4)		Réunions préparatoires	Forfait	100 000	2	1	200 000	0,002	321,82	319 730,96 \$	159 865,48 \$	159 865,48 \$									
		Crédit de communication et internet	Forfait	75 000	2	1	150 000	0,002	241,37												

Coûts du plan d'action national

Instructions

Pays	Tchad
Année de rapportage	2022
Ministère/agence gouvernementale	Ministère du Genre et de la Solidarité Nationale
Projet	an d'action national sur les femmes, la paix et la sécur

Gestion des ressources, suivi et évaluation											
Renforcement des capacités de toutes les agences responsables de la mise en œuvre du plan d'action national et, grâce à la collaboration et à la coordination de toutes les parties prenantes, institutionnaliser le suivi et l'évaluation et garantir les ressources nécessaires à la mise en œuvre du plan d'action national											
Objectif											
Incorporer les activités du Plan d'action national dans les plans périodiques et sectoriels, le budget et les programmes des agences concernées											
Objectif stratégique											
Actions spécifiques	Activités connexes	Coûts associés	Unité	Coût de l'unité	Nombre d'unités	Coût total (devise locale)	Taux de change : monnaie locale en USD/EUR	Coût total en USD/EUR	Agence/ministère/organisation d'exécution	Source de financement projetée (par exemple, nationale/internationale)	Commentaires/Réponses
Incorporer le Plan d'action national dans les plans, budgets et programmes sectoriels	Synthèse des plans, budgets et programmes sectoriels	Expert(es) chercheur(e)	jour	200 000	2	400 000	0,002	643,6			
		Location salle	jour	200 000	2	400 000	0,002	643,6			
		Restauration	Participant(es)	15 000	100	1 500 000	0,002	2413,7			
		Frais de déplacement	Participant(es)	10 000	50	500 000	0,002	804,6			
		Matériels didactique	Participant(es)	3 000	50	150 000	0,002	241,4			
Mobiliser des ressources supplémentaires auprès des organisations partenaires au développement, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et du secteur privé	Mener un plaidoyer par an après des des organisations partenaires au développement, des organisations non gouvernementales nationales et internationales et du secteur privé	Location salle	jour	100 000	5	500 000	0,002	804,6			
		Collation (dîner, cocktail, etc.)	Participants(es)	25 000	20	500 000	0,002	804,6			
		Crédit de communication et Internet	Forfait	75 000	10	750 000	0,002	1206,8			
		Documentation	Forfait	200 000	10	2 000 000	0,002	3213,2			
		Frais de déplacement	Jour	10 000	20	200 000	0,002	321,8			
Établir une banque de données ventilées par sexe pour toutes sortes de données sur les femmes et les filles touchées par le conflit	Établir une banque de données ventilées par sexe pour toutes sortes de données sur les femmes et les filles touchées par le conflit	Couverture médiatique	Forfait	300 000	5	1 500 000	0,002	2413,7			
		Expert(es) chercheur(e)	jour	100 000	115	11 500 000	0,002	18504,8			
		Location salle	jour	200 000	2	400 000	0,002	643,6			
		Collation participants (es)	Participants(es)	15 000	100	1 500 000	0,002	2413,7			
Total						19 900 000	0,0096	191 040,00 \$			

Ce document a été réalisé grâce à l'appui financier et technique de :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



**Cooperación
Española**

gnwp

Global Network
of Women
Peacebuilders



Union
Africaine



ONU
FEMMES



NATIONS UNIES
DROITS DE L'HOMME
HAUT-COMMISSARIAT

unicef

